



Gestión de Áreas Protegidas Mediterráneas



Análisis y Posibilidades de las Redes y los Planes de Acción

En un esfuerzo por consolidar las iniciativas regionales para la conservación y el uso racional de las áreas protegidas en el mediterráneo, la UICN–Centro de Cooperación del Mediterráneo ha solicitado una revisión de los programas y las redes existentes sobre áreas protegidas en la región Mediterránea. Se concentra en la gestión y las fuerzas que representan las instituciones, carencias y sinergias, intentando destacar las zonas en las que se precisa trabajar más. El objetivo del libro reside en revisar la labor realizada hasta el momento.

In an effort to reinforce regional initiatives for the conservation and rational use of protected areas in the Mediterranean, the IUCN—Centre for Mediterranean Cooperation has commissioned this review of the plans and networks for protected areas in the Mediterranean region. It focuses on the management and institutional strengths, gaps and synergies, highlighting those areas where further work is needed. It seeks to review what has been done rather than to propose forward looking plans.

Dans le but de renforcer les initiatives régionales pour la conservation et l'utilisation rationnelle des aires protégées en Méditerranée, l'UICN–Centre de coopération pour la Méditerranée a fait faire une révision des programmes et des réseaux d'aires protégées de la zone Méditerranéenne. Elle fait le point sur la gestion et les forces des institutions, les lacunes et synergies, en mettant en valeur les aires qui requièrent le plus d'attention. Elle met l'accent sur ce qui a été fait plutôt que sur les projets.

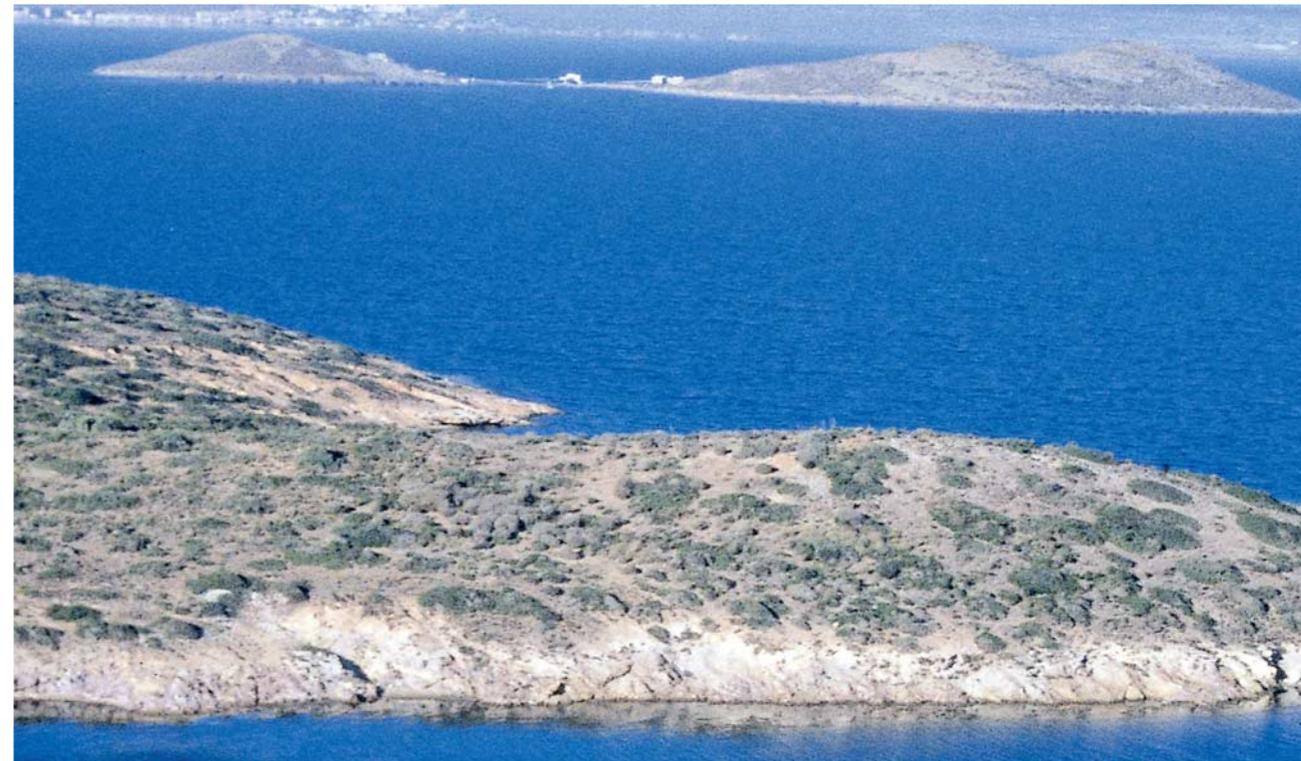
Management of Protected Areas in the Mediterranean Assessment and Opportunities of Networks and Action Plans



Gestion des Aires Protégées Méditerranéennes Evaluation et Opportunités des Réseaux et Plans d'action



Arturo López Ornat / Elena Correas



Gestion des Aires Protégées Méditerranéennes

Évaluation et Opportunités des Réseaux
et Plans d'action

Arturo López Ornat / Elena Correas
Pangea Consultores s.l.

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'IUCN [**ou des autres organisations concernées] sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'IUCN

Le présent ouvrage a pu être publié grâce à un soutien financier Organismo Autónomo Parques Nacionales. Ministerio de Medio Ambiente de España.

Publié par: IUCN Centre for Mediterranean Cooperation, Malaga (Spain), 2003



Droits d'auteur: ©2003 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du [des] détenteur[s] des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du [des] détenteur[s] des droits d'auteur.

Citation: Arturo López & Elena Correas. (2003) *Assessment and Opportunities of Mediterranean Networks and action plans for the Management of Protected Areas*. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge.

ISBN: 2-8317-0734-X.

Couverture conçue par: Pedro Molino / Diseño, Creatividad y Comunicación

Photo couverture: Gobierno de Murcia

Mise en page: Pedro Molino / Diseño, Creatividad y Comunicación

Produit par: Organismo Autónomo Parques Nacionales. Ministerio de Medio Ambiente de España and IUCN Centre for Mediterranean Cooperation

Imprimé par: Imprenta Montes, Málaga (Spain)

Disponible auprès du: IUCN CENTRE FOR MEDITERRANEAN COOPERATION
Parque Tecnológico de Andalucía
C/Marie Curie, 35. Sede Social
Campanillas 29590 Málaga, España

A catalogue of IUCN publications is also available
IUCN Publications Services Unit
219c Huntingdon Road, Cambridge CB3 0DL, United Kingdom
Tel: +44 1223 277894, Fax: +44 1223 277175
E-mail: info@books.iucn.org
<http://www.iucn.org>

Cet ouvrage est imprimé sur papier Cyclus (115 g/m²), recyclé, sans chlore.

CHAPITRE 1. INTRODUCTION	103
1.1 PLAN DE CE DOCUMENT	103
1.2 MÉTHODOLOGIE	103
1.3 VALEURS NATURELLES DE LA MÉDITERRANÉE	104
1.4 PRINCIPALES MENACES POUR LES VALEURS NATURELLES MÉDITERRANÉENNES	105
1.5 ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES PERTINENTS	105
CHAPITRE 2. LACUNES ET BESOINS DANS LES AIRES PROTÉGÉES MÉDITERRANÉENNES.	106
2.1 PLAN D'ACTION RÉGIONAL POUR LES AIRES PROTÉGÉES D'AFRIQUE DU NORD ET DU MOYEN ORIENT	106
2.2 « PARCS POUR LA VIE » (UICN-WCPA 1994)	107
2.3. PLAN D'ACTION MÉDITERRANÉEN (PAM 1995-2005) ET CAR /ASP (1997)	108
2.4 STRATÉGIE POUR LES ZONES HUMIDES MÉDITERRANÉENNES (1996-2006)	108
2.5 DÉCLARATION DE CILENTO (1999)	109
2.6 CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES DE CES ÉVALUATIONS	110
TABLEAU I. PRINCIPALES LACUNES ET BESOINS DES AIRES PROTÉGÉES MÉDITERRANÉENNES IDENTIFIÉES PAR LES ÉVALUATIONS RÉGIONALES ET LES RENCONTRES D'EXPERTS	111
CHAPITRE 3. PRINCIPAUX PLANS INTERNATIONAUX POUR LES AIRES PROTÉGÉES ET RÉSEAUX DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE	112
3.1 PROGRAMME « L'HOMME ET LA BIOSPHÈRE » (MaB)	112
3.2 RÉSEAU NATURA 2000	113
a) Les organisations de soutien	114
b) Quelques déconvenues de Natura 2000	114
c) Les groupes de travail	115
3.3 RÉSEAU ÉMERAUDE	115
a) Progrès dans la mise en place du réseau Émeraude	116
b) Le Réseau Émeraude dans la Région Méditerranéenne	116
3.4 PLAN D'ACTION MÉDITERRANÉEN DE L'UNEP (PAM 1995)	116
3.5 STRATÉGIE PAN-EUROPEENNE POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DU PAYSAGE	117
3.6 CONVENTION RAMSAR ET INITIATIVE MÉDITERRANÉENNE POUR LES ZONES HUMIDES MEDWET	118
3.7. FÉDÉRATION EUROPARC	119
3.8 MEDFORUM	121
3.9 PROGRAMME MÉDITERRANÉEN DU WWF	121
a) Analyse des lacunes dans la conservation	121
b) Construction de capacité	121
c) Mise en réseau	122
3.9 AUTRES INITIATIVES POUR LA CONSERVATION MARINE	122
a) Les réserves marines en haute mer	122
b) La gouvernance	123
c) Petites Aires Marines Protégées	124
TABLEAU II. PLANS D'ACTION ET TRAVAUX DE TERRAIN SIGNIFICATIFS DES RESEAUX MÉDITERRANÉENS	125
3.11 CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES	126

CHAPITRE 4. CONCLUSIONS GÉNÉRALES ET SYNERGIES POSITIVES	
POUR LA CONSTRUCTION DES THÈMES DE DURBAN 2003	127
4.1 CONCLUSIONS DES ÉVALUATIONS PRÉCÉDENTES	127
a) Les problèmes	127
b) Les réponses	127
c) Mise en réseaux	128
4.2 INITIATIVES COMMUNES EXISTANTES ENTRE LES PLANS D'APs ET LES RÉSEAUX	129
a) Natura 2000 – Réseau Emeraude	129
b) Le Réseau Ecologique Pan-Européen	129
c) MaB-UNESCO / Ramsar	129
d) PAM CAR/ASP - Ramsar/MedWet	130
e) MedWet / WWF Med.Programme	130
f) Le WWF et les autres ONGs	130
g) MEDFORUM	130
4.3 CONSIDÉRATIONS POUR LES QUATRE THÈMES DURBAN 2003	130
a) Liens avec les paysages terrestres et marins	130
b) Nouvelles façons de travailler ensemble – la Gouvernance	131
c) Nouvelles aptitudes pour le nouveau siècle	134
d) Les lacunes du système	134
RÉSUMÉ	136
BIBLIOGRAPHIE	137
WEB SITES	138
LISTE DES ABREVIATIONS	138
ANNEXE I. PRINCIPALES MENACES POUR LES VALEURS NATURELLES MEDITERRANEENNES	139
ANNEXE II. PLAN D'ACTION POUR LES AIRES PROTEGEES ESPAGNOLES (EUROPARC 2002)	140
ANNEXE III. SITUATION DES « PARCS POUR LA VIE »: ACTION POUR LES PROJETS EUROPÉENS D'AIRES PROTÉGÉES	143
ANNEXE IV. RAPPORT DE L'ATELIER SUR LES AIRES PROTÉGÉES EN HAUTE MER	144
ANNEXE V. TABLEAU III. PRÉSENCE DES RÉSEAUX DANS LES PAYS MÉDITERRANÉENS	146
CARTES	149

CHAPITRE 1. INTRODUCTION

1.1 PLAN DE CE DOCUMENT

Dans le but de renforcer les initiatives régionales pour la conservation et l'utilisation rationnelle des aires protégées en Méditerranée, l'IUCN-Centre pour la coopération en Méditerranée a organisé une conférence régionale à Murcia (Espagne) du 26 au 30 Mars 2003.

La conférence a réétudié les initiatives régionales et les collaborations en rapport avec la gestion des aires protégées en Méditerranée ; elle a identifié les synergies et les possibilités d'une action intégrée, et discuté d'une position commune à la Méditerranée qui sera présentée au congrès mondial des Parcs à Durban en 2003.

Différentes initiatives ont développé une large palette de stratégies : Déclarations, Conventions, programmes régionaux, plans d'action et réseaux concernés. Même une vision approfondie de ces initiatives ne peut être suffisante pour identifier les manques, les synergies et les besoins futurs de la région Méditerranéenne dans ce domaine.

Ce document tente de revoir les plans et les réseaux pour les aires protégées de la zone Méditerranéenne. Il fait le point sur la gestion et les faiblesses des institutions, les forces, les manques et la dynamique des aires où un travail approfondi est utile. Il met l'accent sur ce qui a été fait plutôt que sur les projets.

Dans ce sens, le document se présente comme suit :

- 1^{ère} partie** Remarques d'introduction et méthodes, avec un rapide aperçu des valeurs naturelles et des problèmes de conservation dans cette région.
- 2^{ème} partie** Aperçu des statuts des zones protégées, et révision des principaux manques et besoins, à partir des informations données par les évaluations régionales et les Rencontres entre Experts.
- 3^{ème} partie** Evaluation des principaux réseaux des zones protégées, leurs plans d'action et les statuts de mise en œuvre, en relation avec les faiblesses précédemment mises à jour.
- 4^{ème} partie** Identification des principaux manques et besoins d'action, conclusions préliminaires sur les meilleures opportunités pour créer des synergies entre les plans déjà existants et les réseaux, d'après les 4 courants prioritaires pour Durban 2003.

- ✓ Liens avec les paysages terrestres et marins.
- ✓ Nouvelles façons de travailler ensemble (Gouvernance).
- ✓ Nouvelles aptitudes pour le Nouveau Centenaire (formation, construction de capacité)
- ✓ Lacunes dans le système, besoins financiers, efficacité de la gestion.

1.2 MÉTHODOLOGIE

Les initiatives décrites ont été sélectionnées selon les critères suivants :

- ✓ Avoir des relations avec l'établissement et la gestion des zones protégées.
- ✓ Avoir une échelle Pan Méditerranéenne (pas nationale) et être significative.
- ✓ Avoir des plans d'action, viser à une gestion durable pour les aires protégées.
- ✓ Pertinence des travaux de terrains et travail en réseaux à un niveau international.

Ceci inclut les aires et les plans concernés par le système de la Convention de Barcelone, Les Réserves de la Biosphère, les sites Ramsar, Natura 2000 de l'U.E., le Réseau Emerald, ainsi que des plans et initiatives pertinents tels que les Parcs pour la Vie, la Déclaration de Cilento, le Mediterranean Wetlands Strategy et Medwet, le Pan-European Biological and Landscape Diversity Strategy, la Fédération EURO-PARC et quelques initiatives d'ONG, comme les programmes régionaux pour la formation et la conservation du WWF. On comprendra bien que beaucoup d'autres initiatives ont dû être abandonnées du fait de questions trop précises ou de vues trop nationales.

Les principales difficultés et contraintes de ce travail sont dues au fait que les informations concernant nombreuses de ces initiatives sont souvent diffusées dans la littérature grise ou bien centrées sur des situations nationales. L'information est fréquemment descriptive ou vulgarisatrice plutôt qu'analytique. Il existe peu de références écrites élaborées à partir d'une perspective Pan Méditerranéenne en rapport avec l'analyse des réseaux des AP pour la mise en œuvre des stratégies et des plans.

1.3 VALEURS NATURELLES DE LA MÉDITERRANÉE

Au croisement de l'Europe, l'Afrique et l'Asie, la région Méditerranéenne a connu la présence humaine depuis des millénaires : c'est essentiellement un paysage formé par l'homme et en même temps le lieu d'une surprenante biodiversité.

La plus grande mer fermée du monde a aussi le second plus grand pourcentage d'espèces endémiques. Elle est entourée de paysages montagneux grandioses, autrefois entièrement recouverts de taillis et de forêts, abritant environ 25 000 espèces de plantes à fleurs dont 13 000 sont endémiques ainsi qu'un grand nombre d'animaux carnivores et herbivores. La plupart de l'Europe de Sud ayant échappé à la glaciation, la diversité autour de la Méditerranée tend à y être supérieure. Les rivières, assez courtes, et les cours d'eau, les lacs de montagne et les lagunes côtières servent aux oiseaux migrateurs et renferment des espèces de poissons endémiques. La bande côtière, comprenant les habitats marins et terrestres, représente l'un des plus importants héritages naturels de la région avec ses zones humides uniques, ses systèmes de dunes et ses prairies sous-marines.

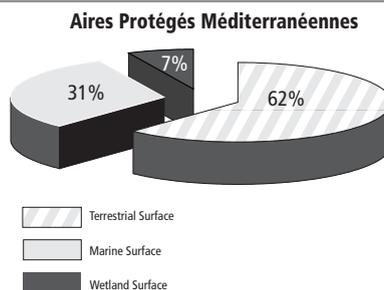
Encadré 1 Surface couverte par les aires protégées en Méditerranée

Dans les régions Méditerranéennes, compte tenu de la surface totale des pays riverains, les aires protégées couvrent 7,5% de la surface de végétation originelle (UNEP Plan Bleu 1999). Cette proportion varie beaucoup d'un pays à l'autre. Par exemple, les aires protégées forestières s'étendent de 33% à Chypre à environ 9 à 14% en Slovénie, Croatie, Espagne et France, jusqu'à moins de 3% dans la plupart des autres pays non européens (UNEP Blue plan 1999). Selon le WWF (2000) il ne reste que 17% de la couverture forestière en Méditerranée, et aucun pays de cette région ne possède un système représentatif des types de forêts protégées.



voir la carte n° 1 | page 149

Les aires protégées couvrent à peine 3% des côtes, et moins de 1% de la surface marine (UNEP-MAP 1996) (Germain i Otzet, 2003). En ce qui concerne la taille des aires protégées marines et côtières, il existe des variations substantielles, puisque la plupart sont petites avec 41% en dessous de 1000 hectares (25% seulement dépassent 10 000 hectares) ; 15% des aires sont strictement marines. Plus de 90% des aires marines protégées sont situées dans la zone Nord-Ouest de la Méditerranée (Germain i Otzet, 2003).



Source: <http://www.rac-spa.org.tn/Rep.htm>

1.4 PRINCIPALES MENACES POUR LES VALEURS NATURELLES MÉDITERRANÉENNES

La Mer Méditerranée et son bassin sont parmi les écosystèmes les plus sollicités du monde. Les principales menaces pour l'environnement sont traitées dans l'**Annexe I** et peuvent être résumées ainsi :

- ✓ une désertification croissante due à la déforestation, au surpâturage, au 50 000 incendies d'origine humaine, à la pression agricole et au changement climatique.
- ✓ La consommation croissante en eaux courante, principalement pour l'agriculture, la pollution des affluents, la faiblesse des systèmes de recyclage et de traitement des eaux pour une population urbaine croissante, et leurs impacts négatifs sur les fonctions des écosystèmes et la survie des espèces.
- ✓ La pollution physico-chimique et biologique de cette mer fermée.
- ✓ La diminution des stocks de pêche et le doublement de la pression par surpêche.
- ✓ Le recul des espaces forestiers, aujourd'hui à peine 17 % restant.
- ✓ Une concentration excessive des activités économiques le long des côtes, augmentant la demande pour des développements économiques le long de l'étroite bande de terrain plat : l'industrie, les infrastructures, le transport, le développement urbain et les stations touristiques.
- ✓ La destruction ou la dégradation de plus de 50 % des zones humides et des systèmes dunaires côtiers Méditerranéens.
- ✓ L'élévation du niveau de la mer menaçant les écosystèmes les plus productifs : les deltas (agriculture), les zones humides (la pêche), les plages (le tourisme), et l'eau souterraine (tout usage).
- ✓ Comme conséquence générale, la perte irréversible de la biodiversité terrestre et marine.

1.5 ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES PERTINENTS

Presque toutes les tendances environnementales mentionnées ci-dessus ont un impact plus fort dans les pays Méditerranéens les moins développés¹ à cause d'un climat plus sec, d'une plus forte dépendance aux ressources naturelles de base, d'un développement de la population et de taux de pauvreté plus élevés, et de capacités financière et institutionnelle plus faibles pour faire face à ces challenges².

La dynamique de la croissance de la population varie énormément d'un pays à l'autre (regroupés statistiquement en trois lots homogènes : l'Est / le Sud / les pays de l'Union Européenne). On estime à 450 millions le nombre d'habitants du bassin Méditerranéen (Agence Européenne pour l'Environnement, 2000). Leur dynamique de croissance varie de 0 dans la sphère Européenne à une moyenne de 1,7 % par an dans les pays des zones Est et Sud. On estime que la population des pays de l'Est et du Sud passera de 218 millions en 1990 à 360 millions en 2020 ; elle représentera alors les deux tiers des 520 millions prévus pour la population Méditerranéenne (CIHEAM, 2000). Il y a deux tendances en ce qui concerne les mouvements de population. D'une part dans certains pays il y a un courant continu de l'intérieur des terres vers les zones côtières. D'autre part, il y a un flux migratoire du Sud vers l'Est et le Nord-Ouest.

¹ Les revenus par habitant sont compris entre 16 000 et 20 000 \$ US dans les pays de l'Union Européenne, et entre 3 000 et 4 000 \$ US dans les pays en voie de développement.

² Les indicateurs de développement humain du Bassin Méditerranéen (UNDP, 2000) montrent qu'au moins 8 pays (Chypre, France, Grèce, Israël, Italie, Malte, Slovaquie et Espagne) se trouvent dans le groupe « développement humain élevé » c'est à dire dans les 30 premiers mondiaux parmi 174. Les autres se situent dans le groupe « développement humain moyen », mais avec de grandes différences entre eux (Croatie 49^{ème}, Albanie 94^{ème}, Egypte 119^{ème}, Maroc 124^{ème}).

CHAPITRE 2. LACUNES ET BESOINS DANS LES AIRES PROTÉGÉES MÉDITERRANÉENNES

L'information analytique concernant les problèmes de conservation et de gestion des aires protégées en Méditerranée est rare, dispersée et dans la plupart des cas incomplète. Cependant quelques-uns des principaux réseaux et initiatives travaillant sur les aires protégées dans la région ont donné des évaluations partielles (thématiques ou géographiques). Ce paragraphe retrace : les travaux réalisés par WCPA-IUCN (1996) pour l'Afrique du Nord ; l'initiative Parcs pour la Vie (1994) lancée à une échelle Européenne ; le Plan d'Action Méditerranéen (1995-2005) et l'évaluation des aires protégées du CAR/ASP (1997) ; et la Déclaration de Cilento pour les Aires Protégées en Méditerranée (1999).

2.1 PLAN D'ACTION RÉGIONAL POUR LES AIRES PROTÉGÉES D'AFRIQUE DU NORD ET DU MOYEN ORIENT

Basé sur une évaluation des manques et des besoins, ce Plan (WCPA 1996) est concentré sur les 4 objectifs clé pour cette sub-région :

- ✓ Mise en place et gestion efficace des aires protégées.
- ✓ Renforcement de la capacité des institutions des gestionnaires et des aires protégées.
- ✓ Accroissement de la perception de la valeur des aires protégées à tous les niveaux.
- ✓ Construction d'un réseau CNPPA (aujourd'hui WCPA) plus fort dans la région.

Le WCPA (Commission mondiale des aires protégées de l'IUCN) a mis en évidence d'importantes différences entre les pays : alors que certains ont des systèmes bien établis, d'autres n'ont pas d'aires protégées. Dans de nombreux cas les aires protégées n'existent que « sur le papier ». Même dans les pays ayant un système bien établi, il y a des progrès à faire au niveau de la mise en place et de la gestion. Nombreuses sont les étapes à franchir par les pays pour atteindre une gestion et une mise en place plus efficace parmi lesquelles :

- ✓ Adopter une approche systémique pour les aires protégées.
- ✓ Développer une législation plus efficace.
- ✓ Prendre des mesures pour assurer une meilleure gestion des aires protégées particulièrement une meilleure application de la loi.

Par conséquent, les priorités du WCPA au niveau régional sont d'encourager le développement de normes régionales et de guides pour des pratiques meilleures et de développer ou d'améliorer, en consultation avec le Centre de Droit de l'Environnement de l'IUCN, une législation environnementale pour les aires protégées. Elles ont permis d'identifier le besoin de lier les efforts pour la mise en place et la gestion des aires protégées en Afrique du Nord et au Moyen-Orient avec les activités plus larges des institutions telles que la « Global Taxe Force » sur les systèmes de planification nationaux du WCPA ainsi que les programmes de l'UNESCO « L'Homme et la Biosphère » et « World Heritage » ;

Une autre priorité pour la région est le renforcement des capacités des institutions des aires protégées et des gestionnaires. Cela comprend les institutions gouvernementales ainsi que les non gouvernementales. Les facteurs clé comprennent le besoin d'assurer des sources de financement adéquates et à long terme pour les aires protégées y compris la génération de revenus grâce à l'écotourisme, et le besoin de développer et de mettre en place des programmes de formations pertinents. La région doit être en relation avec les efforts globaux plus larges comme ceux de la « Global Taxe Force » du WCPA sur la formation (en collaboration avec Birdlife et Ramsar).

En ce qui concerne les finances, des organisations et donateurs internationaux pourraient apporter des financements pour les activités et les programmes des aires protégées, autant au niveau national que régional, et devraient être encouragés pour investir dans la construction de programmes et d'institutions durables et long terme. L'écotourisme (avec le WTO) est une des opportunités principales pour les pays Méditerranéens.

Cette évaluation et le plan du WCPA mettent aussi l'accent sur les besoins d'améliorer la prise de conscience de la valeur des aires protégées à tous les niveaux dans la région, dans la mesure où elle n'est pas aussi largement acquise qu'elle le devrait. La sensibilisation du public devrait être la pierre d'angle de tous les programmes d'aires protégées au niveau national et régional. Ceci pourrait également aboutir à encourager un meilleur investissement communautaire avec, et en soutenant, la mise en place et la gestion d'aires protégées.

Le plan du WCPA (1996) identifie aussi la co-gestion au niveau local comme un outil très important pour la durabilité et la gestion des aires protégées. Il encourage le développement de mécanismes de partage de l'information et d'expérience concernant la sensibilisation du public et le soutien à la mise en place et à la gestion des aires protégées ; il recommande d'établir un Répertoire des Conservationnistes de la région pour s'assurer qu'ils connaissent bien les activités professionnelles de leurs collègues.

Au plan international des efforts doivent être fournis pour mettre en place des aires protégées trans-frontalières en les reliant avec les organisations et les conventions internationales pertinentes et développant des programmes de conservation communs entre les pays.

2.2 « PARCS POUR LA VIE » (UICN-WCPA 1994)

Ce plan détaillé pour les aires protégées est centré sur l'Europe. L'évaluation de ce plan est en accord avec la précédente pour mettre en évidence l'inefficacité et l'incomplétude des systèmes des aires protégées en Europe méridionale. Dans la plupart des pays, les parcs nationaux souffrent d'un manque de personnel qualifié et de financements ainsi que des contraintes politiques et des conflits sociaux. Les aires côtières subissent une pression particulière et sont souvent pauvrement représentées dans les systèmes d'aires protégées.

Il y a beaucoup d'occasions pour améliorer la situation. De nombreuses zones ayant des parcs sont devenues marginales en termes économiques. Des parcs nationaux bien gérés offrent l'occasion de renverser cette tendance, de revitaliser l'économie locale et de rapporter la prospérité à la communauté rurale. Grâce à un éco- et un agro-tourisme soigneusement contrôlé les aires protégées peuvent apporter de nouveaux emplois à la population locale et redonner une identité nouvelle aux communautés locales. Une approche parallèle est nécessaire pour les côtes. Dans certaines zones Méditerranéennes, les développements des grands hôtels peuvent n'être plus attractifs pour les touristes conscients et exigeants. La plongée éco-favorable pourrait remplacer la pêche sous-marine, en créant des bénéfices bien meilleurs et durables pour la population locale. Ces types de changements pourraient trouver leur expression dans une nouvelle forme d'aires protégées, combinant un tourisme éco-favorable avec la restauration du patrimoine naturel et le rétablissement d'une identité culturelle.

Dans de nombreux pays d'Europe du Sud, il y a un large fossé entre la loi et sa mise en application. Ceci est dû au manque d'engagement politique et à la faiblesse des institutions de conservation. Il y a un besoin d'améliorer l'application des réglementations dans les aires protégées et de construire la capacité des organisations à les gérer. Un des besoins prioritaires en Europe du Sud est la formation du personnel. Il est aussi nécessaire d'avoir une plus proche collaboration et des liens entre les experts des différents pays. Les réseaux existants ne couvrent qu'une partie de la question ou sont considérés inadéquats.

En Europe Méditerranéenne, la couverture des aires protégées est très inégale, avec quelques pays et quelques habitats type bien mieux représentés que d'autres. De même quelques pays possèdent des inventaires très précis de ce qui doit être protégé, alors que d'autres non. Des « corridors » entre les aires protégées sont particulièrement nécessaires.

La nouvelle présentation des Parcs pour la Vie recommandait en 1997, de consolider les messages internationaux pour les aires protégées au niveau national et en particulier d'utiliser les instruments internationaux pour renforcer ces aires protégées, de développer un plan systémique national pour toutes les aires protégées dans chaque pays, de donner à la protection des paysages et de la mer le même statut qu'à la conservation de la nature terrestre, et de relier les aires protégées aux autres secteurs. Un exemple d'application de Parcs pour la Vie à un niveau

national est celui de EUROPARC (2002) « Plan d'Action pour les Aires Protégées Espagnoles » (voir section 3.7. sur la Fédération EUROPARC, et l'**Annexe II**).

Plusieurs projets ont été mis en place ou sont en voie de l'être sous la bannière de « Parcs Pour la Vie » dans lesquels le rôle du WCPA est d'apporter un soutien à tous les niveaux. Les projets en cours ont été mis en œuvre en collaboration avec les autres organisations d'aires protégées (l'**Annexe III** présente un tableau indiquant le statut de la mise en œuvre des projets et des organisations collaboratrices) comme la préparation de la charte de tourisme durable pour les aires protégées, les « Important Plan Area », les diverses activités de formation pour le personnel des parcs, le renforcement institutionnel des aires protégées ou, un processus de promotion et d'amélioration de l'information sur les aires protégées grâce à un programme international. « Parcs pour la Vie » a aussi appuyé les initiatives sub-régionales pour la gestion en collaboration, la sensibilisation du public, la couverture légale (avec le centre de droit de l'UICN, et un groupe de travail sur la Gestion Efficace et la certification. Beaucoup d'efforts de Parcs pour la Vie ont servi à l'organisation de la rencontre d'experts sur les aires protégées en Méditerranée à Cilento en 1999 (voir plus loin).

2.3. PLAN D'ACTION MÉDITERRANÉEN (PAM 1995-2005) ET CAR /ASP (1997)

Le PAM (et sa seconde phase pour la période 1995-2005) est le Plan d'Action de la Convention de Barcelone. Cette convention s'intéresse particulièrement aux problèmes de pollution, mais elle contient un protocole spécifique pour la biodiversité et les aires protégées grâce auquel les parties contractantes s'engagent à établir des aires protégées marines et côtières et à les gérer de façon durable. Le protocole sur les aires spécialement protégées (ASP) est l'outil international le plus spécifique pour la conservation dans la région Méditerranéenne. Plus de 140 aires protégées marines et côtières ont été classées sous le protocole ASP dans 19 pays riverains. Le plan d'action pour ce Protocole est activé par le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées de Tunisie (CAR /ASP) qui a conduit une évaluation sur les besoins de gestion dans ces aires (CAR/ASP 1997) qui est pour le moment une des rares évaluations détaillées sur les aires protégées à un niveau régional.

Le nombre et la couverture des ASP varient grandement d'un pays à l'autre (29 en Espagne, 15 en Italie, 12 en France et en Turquie, 11 en Croatie, 9 en Grèce, 7 en Israël, 5 en Tunisie, 4 en Algérie, et 3 ou moins dans les autres pays. Selon le CAR/ASP (1997), 41% de ces aires sont petites (moins de 1 000ha) et au moins la moitié est seulement terrestre (côtière), alors que 15% seulement sont marines. pour la gestion de la plupart de ces aires, la coordination institutionnelle est très faible, inadéquat et avec des superpositions des rôles entre les autorités nationales, locales, marines et terrestres. La majeure partie a des problèmes avec son environnement social, particulièrement avec les utilisateurs traditionnels ou non des ressources (par exemple pêche, extraction de sable, chasse, agriculture ou industrie touristique). La moitié de ces aires déclare ne pas avoir de plan de gestion et dans seulement 1/3 d'entre elles, il y a du personnel présent sur le terrain. Par conséquent, seules quelques ASP ont des activités de sensibilisation et d'éducation et seulement 1 ASP sur 5 procède à un contrôle des touristes et des visiteurs. Les gestionnaires déplorent un manque de possibilités de formation, et un déficit permanent d'équipements et de financements pour les besoins de protection les plus élémentaires. L'étude conclue que la planification participative, la formation du personnel et les opportunités de financement (à travers la coopération internationale, l'eco-tourisme, et les pratiques de co-gestion) devraient être une priorité pour ces aires.

2.4 STRATÉGIE POUR LES ZONES HUMIDES MÉDITERRANÉENNES (1996-2006)

La Convention Ramsar pour les zones humides de portée internationale est particulièrement importante en Méditerranée. Elle est animée par le MedWet (voir le chapitre suivant). Pendant la première phase du MedWet, ses partenaires ont rédigé la Stratégie Méditerranéenne des Zones Humides pour servir d'application régionale au plan stratégique de Ramsar. La Stratégie a été tracée avec la conviction du besoin d'intégrer la conservation de la biodiversité des zones humides avec le développement durable. La Stratégie prend en compte des facteurs Méditerranéens plus larges qui déterminent le futur des zones humides et en particulier la pauvreté et les inégalités économiques, la pression de la croissance démographique, l'immigration et le tourisme de masse ainsi que les conflits culturels et sociaux. La Stratégie a été validée par les partici-

pants de la Conférence Méditerranéenne sur les zones humides qui s'est tenue à Venise en 1996.

La Stratégie identifie les principales menaces et besoins des zones humides Méditerranéennes et, par conséquent tente de :

- ✓ Apporter un cadre pour le développement des politiques nationales pour les zones humides.
- ✓ Promouvoir la conservation de la diversité biologique des zones humides Méditerranéennes par la gestion durable, la restauration et la réhabilitation.
- ✓ Accroître la sensibilisation concernant les valeurs des zones humides Méditerranéennes chez les décideurs, les communautés locales et les visiteurs.
- ✓ Accroître la capacité des institutions Méditerranéennes à conserver et à faire bon usage des zones humides, en renforçant la collaboration entre les parties prenantes, les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, publics et privés.
- ✓ Guider l'utilisation efficace des financements pour les zones humides Méditerranéennes.
- ✓ Les évaluations des besoins en formation sont faibles ou inexistantes, et il y a un manque de stratégies nationales identifiant la formation comme un outil clé. Il a été recommandé que la formation soit un des points principaux du Centre pour la Coopération Méditerranéenne de l'UICN. (Principale recommandation de la rencontre de Camargue).
- ✓ Intégration dans le paysage : besoin d'étendre le réseau au-delà des aires protégées : il y a deux approches différentes pour le même problème avec peu de connexions l'ingénierie de l'eau et la gestion des ressources en eau, et la conservation des zones humides et de l'eau douce.
- ✓ Établir un mécanisme pour la consultation et la coopération entre les institutions concernées par la conservation et le bon usage des zones humides.

2.5 DÉCLARATION DE CILENTO (1999)

La déclaration de Cilento, réunie du 4 au 7 Novembre 1999 en Italie par l'IUCN/WCPA, réaffirme l'importance de la mise en place et de la gestion des aires protégées spécialement dans les sub-régions du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

La Déclaration insiste sur le besoin de renforcer les aires protégées dans les écosystèmes montagneux et dans les environnements côtiers et marins. Les aires protégées marines contribuent au maintien de l'économie des régions, particulièrement dans le secteur des pêches et du tourisme. La Déclaration fait valoir le besoin d'un développement et d'une gestion plus efficace du réseau des aires protégées marines déjà existant dans la région. Pour accomplir leur capacité de soutien écologique et financier, les aires protégées marines doivent recevoir des appuis plus forts des secteurs du tourisme et des pêches, et être planifiées dans un cadre de Gestion Côtière Intégrée plus large.

La Déclaration reconnaît que le tourisme peut être à la fois une menace et atout pour les aires protégées en Méditerranée, en insistant pour développer une planification légale forte ainsi que d'autres cadres pour réguler et guider le tourisme dans des voies plus satisfaisantes. Des partenariats ont besoin d'être créés au niveau national, sub-régional et local entre l'industrie du tourisme et les aires protégées pour promouvoir des formes de tourisme bénéfiques pour les aires protégées et empêcher les activités touristiques nuisibles. Les dirigeants des aires protégées et les agences de tourisme ont besoin d'améliorer l'accès à de meilleurs conseils d'exploitation.

Comme dans les évaluations précédentes, une grande importance est donnée à la formation dans la Déclaration de Cilento. Étant données les faiblesses actuelles, l'expansion prévisible du nombre d'aires protégées dans la région Méditerranéenne et la pression croissante sur celles-ci, la formation nécessite un développement et une amélioration importants comme suit :

- ✓ Les agences de formation et de financements devront supporter les initiatives dans le Sud et l'Est de la Méditerranée.

- ✓ Un registre de données sur les possibilités de formation pour soutenir comme il convient les besoins de la région devra être établi et soutenu.
- ✓ Il y aura plus de coordination de la formation par des échanges d'information et de personnel avec des rencontres régulières des représentants des organismes de formation dans la région.
- ✓ Préparation de meilleurs guides pratiques et de modèles de formations

La Déclaration de Cilento insiste sur le besoin de travailler en coopération avec les nombreuses institutions régionales et les réseaux déjà en place, comme la Convention Ramsar, le Programme l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO, la Convention de Barcelone, Centre d'Action Régional sur les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) de l'UNEP, la Fédération EUROPARC, le MedWet, le World Conservation Monitoring Centre (WCMC), le WWF, et d'autres programmes en relation avec les aires dans la région.

2.6 CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES DE CES ÉVALUATIONS

Malgré les rares analyses compréhensives disponibles sur le sujet, il semble y avoir une solide coïncidence entre les révisions régionales (par exemple IUCN-WCPA 1994, et CAR/ASP 1997) et les Stratégies, les Plans et autres Rencontres d'Experts sur le sujet (Parcs pour la Vie 1994 ; Wetlands Strategy 1996 ; Cilento Declaration 1999).

Les principales conclusions sont résumées dans le **Tableau 1**, organisées selon les 4 principaux courants sélectionnés pour le Congrès Mondial des Parcs à Durban 2003. En résumé les principaux manques et besoins sont les suivants, tous ceux qui sont soulignés sont fortement prioritaires :

- ✓ Intégration plus forte des aires protégées dans le paysage et dans les plans de développement.
- ✓ Gestion plus efficace des aires protégées.
- ✓ Formation des directeurs des aires protégées.
- ✓ Investissement plus grand des parties prenantes dans la planification et la gestion.
- ✓ Soutien financier et outils plus importants incluant une collaboration de la part du secteur touristique.
- ✓ Sensibilisation du public accrue et communications.
- ✓ Besoin de mise en réseaux et partages d'expériences.

L'intensité de ces manques et besoins diffère grandement selon les 3 sub-régions dans lesquelles la Méditerranée peut être divisée : les pays de l'Union Européenne, les pays de l'Europe de l'Est, et les pays du Moyen-Orient/Afrique du Nord.

Dans les pays de l'Union Européenne, la principale faiblesse semble être dans le manque d'intégration des aires protégées dans les paysages étendus, dans les activités économiques et les programmes de développement. Une sensibilisation du public, une participation des parties prenantes, et une utilisation co-gérée sont aussi des priorités dans les pays Méditerranéens de l'Union Européenne.

Dans les pays de l'Europe de l'Est et Centrale, comme le déclare le Réseau Emeraude « *pendant la dernière décennie, nous avons été les témoins de d'énormes changements politiques et économiques. En conséquence de quoi l'environnement de ces pays « en transition » a été exposé à des nouvelles menaces issues d'un rapide développement. Les aires protégées elles-mêmes ont été soumises à de nouveaux challenges, comme les changements de propriété de la terre, l'accroissement du nombre de visiteurs et la diminution des ressources financières* ». Pour faire face à ces nouveaux challenges, les aires protégées d'Europe Centrale et de l'Est nécessitent une puissante gestion et un personnel bien formé, expérimenté et motivé.

La plupart de ces faiblesses se retrouvent dans les pays du Sud et du Moyen-Orient Méditerranéen. Dans ces pays, beaucoup d'aires protégées avec une meilleure couverture biogéographique sont aussi nécessaires, en association avec une consolidation des institutions et la construction de capacités pour la gestion des aires protégées, du personnel de terrain, des équipements de base et des supports financiers.

Quelles que soient les variations entre les sub-régions Méditerranéennes, tous ces problèmes sont de même qualité et existent dans chaque sub-région. Les différences entre les sub-régions résultent du sérieux ou de l'intensité de chaque problème particulier.

TABLEAU I. PRINCIPALES LACUNES ET BESOINS DES AIRES PROTÉGÉES MÉDITERRANÉENNES IDENTIFIÉES PAR LES ÉVALUATIONS RÉGIONALES ET LES RENCONTRES D'EXPERTS

Les cases ombrées indiquent les manques et les besoins reconnus significatifs par les Évaluations Régionales et/ou les rencontres d'Experts. Les cases plus foncées indiquent leurs fortes priorités. Les cases vides n'indiquent pas nécessairement un manque d'intérêt pour ce sujet particulier.

PRINCIPALES LACUNES ET BESOINS Suivant les courants proposés pour Durban 2003	Parcs pour la Vie Europe IUCN-WCPA1994	Afrique du nord Moyen-Orient WCPA-IUCN 1996	Mediterr. Wetlands Stratégie 1996-06	Coastal Marine Évaluation CAR/ASP 1997	Cilento Declar. 1999
Liens avec les paysages terrestres/marins					
Intégration meilleure dans le paysage					
Besoins de Corridors écologiques					
Amélioration de la Couverture biogéographique					
Plus de surface à protéger					
Besoin de plus de réserves marines					
Gouvernance					
Meilleure couverture légale					
Amélioration de la Coordination des institutions					
Renforcement des institutions des APs					
Meilleur investissement des parties prenantes					
Meilleure sensibilisation du public					
Implication du secteur touristique					
Collaboration avec les ONGs					
Nouvelles compétences pour le Siècle Nouveau					
Gestion plus efficace					
Formation pour les dirigeants des APs					
Connaissances scientifiques et contrôle					
Favoriser les bénéfices économiques pour les APs					
Manques dans le système					
Importance des APs transfrontalières					
Manque de personnel et d'équipements					
Réseaux, échanges d'expériences					
Données					
Support financier et capacité de soutien					

 Forte priorité
  Priorité
  Pas nécessairement absent mais non prioritaire

CHAPITRE 3. PRINCIPAUX PLANS INTERNATIONAUX POUR LES AIRES PROTÉGÉES ET RÉSEAUX DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE

Ce chapitre passe en revue les plans et les actions des principaux réseaux des aires protégées, en tant que réponses aux faiblesses, manques et besoins précédemment rapportés.

Les principales initiatives en cours peuvent être classées en deux groupes différents :

- ✓ **Réseaux écologiques** : Ceux qui travaillent effectivement à travers un réseau physique de sites comme le système SPA et SPAMI de la Convention de Barcelone, les sites Ramsar, les Réserves de la Biosphère du MaB, le Réseau Natura 2000 de l'Union Européenne, et le Réseau Émeraude dans les Pays d'Europe de l'Est.
- ✓ **Initiatives des Réseaux**: Les Stratégies, plans et initiatives offrant des services et des réseaux entre les experts et les organisations pour le développement de la gestion et la conservation des sites, comme le Mediterranean Wetlands Strategy et le Medwet, le Pan-European Biological and Landscape Diversity Strategy, ainsi que des plans pertinents comme les Parcs pour la Vie, la Déclaration de Cilento, la Fédération Europarc, les programmes de formation régionale et de conservation du WWF, et le MedForum des ONGs.

3.1 PROGRAMME « L'HOMME ET LA BIOSPHERE » (MaB)

Le Programme « L'Homme et la Biosphère » est un programme interdisciplinaire de recherche et de formation pour développer les bases, en sciences naturelles et sociales, pour une utilisation rationnelle et une conservation des ressources de la biosphère, ainsi qu'une amélioration de la relation globale entre les hommes et l'environnement.

Le Programme MaB de l'UNESCO est maintenant entré dans une nouvelle phase, en se concentrant sur les éléments suivants :

- ✓ Le développement et l'utilisation totale des réseaux existants des sites, appelés Réserves de la Biosphère, (il y en avait 425 dans 95 pays en Février 2003).
- ✓ Continuer les efforts pour réconcilier la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique avec le développement socio-économique et le maintien des valeurs culturelles, aux niveaux de l'écosystème et du paysage, recouvrant diverses unités géographiques comme les bassins versants, les interfaces terre/eau et les systèmes urbains/ruraux dans différentes parties du monde.
- ✓ Construire des capacités humaines et institutionnelles, y compris les réseaux de communication pour aider les pays à prendre en charge les questions complexes et transversales sur l'environnement et le développement.

L'ensemble du Programme MaB est guidé par le MaB International Co-ordinating Council avec 34 états membres élus par l'Assemblée Générale de l'UNESCO. Les activités du programme sont menées dans plus de 100 pays sous la direction de leurs Comités Nationaux MaB ou de leurs points focaux. La nouvelle phase du programme MaB sera menée en étroite coopération avec les partenaires appropriés comme l'UNEP, la FAO, l'ICSU, l'UICN, l'ISSC et des programmes internationaux pertinents.

Le Réseau Mondial MaB des Réserves de la Biosphère tend à être représentatif des plus grandes régions biogéographiques du monde.

Le Réseau Réserves de la Biosphère est divisé en réseaux régionaux. Il n'y a pas de réseau spécifique considérant la Méditerranée comme une région mais 3 réseaux sub-régionaux incluant les pays

Méditerranéens :

- ✓ EuroMab, en coopération avec le Conseil de l'Europe (European Diploma of Protected Areas), le Pan-European Ecological Network et le Émeraude Network.
- ✓ ArabMaB comprenant les pays Méditerranéens suivants : Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie et Tunisie.
- ✓ IberoMaB, comprenant l'Espagne, et le Portugal et les pays d'Amérique latine

Pays	Biosphere Reserve	Zones Humides Ramsar
Algérie	El Kala (1990)	Lac Oubeïra (1983) Lac Tonga (1983)
France	Camargue (1977)	Camarge (1986)
Portugal	Paúl do Boquilobo (1981)	Paúl de Boquilobo (1996)
Espagne	Doñana (1980) Mancha Húmeda (1980) Marismas del Odiel (1983) Urdaibai (1984) Cabo de Gata-Níjar (1997)	Doñana (1982) Las Tablas de Daimiel (1982) Marismas del Odiel (1989) Ria de Mundaka-Guernika (1993) Salinas del Cabo de Gata (1989)
Tunisie	Ichkeul (1977)	Ichkeul (1980)

Source: UNESCO. 26 Novembre 2002.

Dans la Région Méditerranéenne, parmi les sites classés plusieurs fois par différents réseaux d'AP pour le même territoire, il y a neuf « Réserves de la Biosphère » qui sont totalement ou partiellement des Zones Humides Ramsar.



➔ voir la carte n° 2 | page 149

En 1995, l'UNESCO a organisé une Conférence Générale sur les Réserves de la Biosphère qui a conduit à l'élaboration la Stratégie de Séville donnant des conseils pour le développement de Réserves de la Biosphère au XXIème siècle. La Stratégie de Séville identifie les rôles spécifiques des Réserves de la Biosphère en déployant d'une nouvelle conception des relations entre la conservation et le développement. Les dispositifs organisationnels devraient être mis en place pour qu'une gamme convenable d'autorités publiques, de communautés locales et d'intérêts privés, entre autres, s'investissent et participent à la planification et l'exécution du fonctionnement des Réserves de la Biosphère.

Une conférence « Séville +5 » s'est tenue en 2000 pour analyser les obstacles et faire le bilan de la mise en place de la Stratégie de Séville tout au long des 5 premières années. Dans ses recommandations, on insiste surtout pour que les Réserves de la Biosphère participent à la recherche internationale et aux programmes de surveillance en mobilisant les soutiens pour le Réseau Mondial, et pour que les Réserves de la Biosphère soient des modèles pour la gestion du sol et les approches du développement durable.

3.2 RÉSEAU NATURA 2000

Natura 2000 est le grand réseau des aires naturelles protégées de la Communauté Européenne établi sous la Directive Habitats en 1992, qui recense quelques 200 habitats type et 700 espèces de plantes et animaux importants dans l'Union Européenne. A l'intérieur de Natura 2000, les états membres désignent des Aires Spécialement Conservées (ASC) ; on y compte aussi les Aires Spécialement Protégées (ASP) définies par la Directive Oiseaux de 1979 (listant 181 espèces vulnérables pour lesquelles une protection

de l'habitat est demandée). Le processus de sélection des sites pour Natura 2000 dans les pays de la Communauté Européenne tire à sa fin et la Commission Européenne projette d'adopter la liste finale des sites pour ces régions avant Décembre 2003.



voir la carte n° 3 | page 150

L'objectif du réseau Natura 2000 est « de promouvoir la conservation des habitats naturels d'une faune et d'une flore sauvages tout en prenant en compte les besoins économiques, sociaux et culturels ainsi que les caractéristiques particulières régionales et locales de chaque État Membre. On insistera sur le fait que le but de Natura 2000 n'est pas de créer des « sanctuaires naturels » où toute activité humaine est interdite (par exemple les ressources forestières peuvent être exploitées dans les aires désignées). Au contraire, aujourd'hui la présence ou -la reprise – d'activités humaines bénéfiques est souvent essentielle au maintien de la biodiversité, spécialement dans les zones rurales et forestières ». L'article 10 encourage les Etats Membres à la planification de l'occupation des sols et à des contrats de développement avec en vue de l'amélioration de la cohérence écologique du Réseau Natura 2000, en gérant les caractéristiques du paysage qui sont de la plus grande importance pour la faune et la flore sauvages. Nombre de projets se sont basés sur le rétablissement de pratiques agricoles traditionnelles critiques pour la conservation de la nature et ont mené au développement des combinaisons agro-environnementales pour les soutenir.

La Gouvernance reçoit un soin particulier. « Le réseau Natura 2000 est avant tout basé sur une politique de contrats conclus avec tous les partenaires locaux : représentants élus, propriétaires terriens, gestionnaires, etc. Leur soutien constitue la meilleure garantie pour un succès à long terme du réseau » L'accent a par conséquent été placé sur les consultations locales avant la rédaction des propositions pour les sites.

Alors que la mise en place du réseau n'est pas encore terminée, des progrès considérables ont été accomplis. Il y a de nombreux exemples positifs où les soucis premiers des populations locales et particulièrement des propriétaires et des usagers ont trouvé une solution par l'introduction de plans de gestion basés sur un dialogue intensif au niveau local. Tout cela a été soutenu par le programme LIFE-Nature qui a bâti 605 projets d'une valeur de 470 millions d'euros depuis sa conception en 1992.

a) Les organisations de soutien

Les principaux lieux pour l'échange d'informations et de savoirs sont les Comités Habitats et Oiseaux, composés d'officiels issus des autorités nationales compétentes sur la nature et présidés par la Commission. Ces Comités sont assistés par un Groupe de travail Scientifique qui supervise les projets techniques.

Le Européen Topic Center on Nature Protection & Biodiversity (ETC /NPB) soutient la mise en place des sites de Natura 2000 en apportant un appui scientifique et technique à la Commission Européenne, DG Env-B2, pour les données. Désignée par l'Agence Européenne à l'Environnement (AEE), elle aide en collectant, analysant et synthétisant les informations en adéquation avec les politiques nationales et internationales pour l'environnement et un développement durable, et présente deux fois par an une mise à jour des données des ASPs. De plus le ETC prépare un rapport annuel sur les ASPs. En juin 2001 il y avait 2663 Aires Spécialement Protégées dans la base de données.

b) Quelques déconvenues de Natura 2000

Nous devons garder en tête que Natura 2000 comprend des milliers de sites protégés. Même si quelquefois l'identification des sites s'est faite sur des discussions très approfondies avec les propriétaires et les usagers sur des mesures de gestion, dans d'autres cas il n'y a eu qu'une brève ou pas de consultation avec les parties prenantes. Ceci a abouti à la montée d'une grande polémique chez certains Etats

Membres avec une grande diversité de problèmes administratifs et légaux, qui ont retardé la présentation des propositions.

Les espèces et habitats marins ne sont pas aussi bien représentés dans les Annexes de la Directive Habitats que ceux de nature terrestre (O'Brian & Martin, 2001), étant donné qu'il y a quelques difficultés à établir Natura 2000 dans les environnements marins, spécialement pour les espèces à large distribution, et aussi à cause du problème de la délimitation des sites. Généralement seuls quelques rares sites marins (pas côtiers) ont été sélectionnés ainsi mais beaucoup sont assez petits.

Nous n'avons pas trouvé d'actions ni de programmes spécifiques centrés sur les habitats Méditerranéens. Quoi qu'il en soit la prochaine étape concerne l'application de Natura 2000 dans l'environnement marin du large.

c) Les groupes de travail

Natura 2000 est entrain de renforcer ses activités pour davantage d'applications dans un environnement marin au large, aussi un groupe de travail expert a été formé pour assister cette tâche. Améliorer la communication, pour une meilleure explication des objectifs de la Directive, est une autre priorité pour laquelle un groupe de travail a été formé dans le but de produire une stratégie de communication (avec les Directeurs de la nature des Etats Membres et le DG Environnement de L'Union Européenne). Un troisième groupe de travail sur la Gouvernance développe des idées de contrats « tripartis » avec les Régions Européennes sur un politique Commune pour la mise en place et la communication.

3.3 RÉSEAU ÉMERAUDE

Émeraude est un réseau pour les Aires d'Intérêt Spécial pour la Conservation (ASCI)³ établi dans le territoire des parties Contractantes et dans les Etats Observateurs de la Convention de Berne. Quarante (40) Etats Européens et 4 Etats Africains (le Burkina Fasso, le Maroc, la Tunisie et le Sénégal) sont parties contractantes, plus 7 Etats Observateurs (l'Arménie, la Biélorussie, la Bosnie-Herzégovine, la Georgie, le Saint Siège, la Russie, San marin). Cela monte à 51 le nombre d'Etats participants.

La Convention de Berne (1979) et la Directive Habitat (1992) sont en parfaite adéquation sur les objectifs, car cette dernière a été élaborée conformément à la Convention de Berne dans l'Union Européenne. Aussi une très importante synergie se produit pour les pays candidats à l'intégration à l'Union Européenne. La conformité avec la Convention de Berne leur permet d'anticiper les exigences de la Directive Habitat. Les sites Émeraude dans les pays hors Union Européenne correspondent aux sites Natura 2000 dans L'Union Européenne.

Une fois que les ASCIs ont été définies par les Etats, elles doivent être le « *sujet d'un régime légal approprié...* » ; « *les agences responsables de la désignation et/ou de la gestion et/ou de la conservation des ASCIs ont pour y arriver assez de forces de bras, de formation, d'équipements et de ressources (y compris les ressources financières) pour leur permettre le droit de gérer, de conserver et d'inspecter les aires* » ; « *Une recherche écologique appropriée devra être menée ainsi que la surveillance du statut des facteurs donnant un élan à la désignation et à la conservation* ». En outre on recommande aux Etats : *d'élaborer, de rendre effectif et de régulièrement réviser les plans de gestion*. » ainsi que « *de marquer clairement les frontières des ASCIs sur les cartes, et autant que possible sur le sol, en même temps qu'ils informent les autorités compétentes et les propriétaires de l'extension des ASCIs et de leurs caractéristiques* ».

³ La recommandation N° 16 définit les Aires d'Intérêt Spécial pour la Conservation comme des aires de grande valeur écologique pour les espèces menacées et endémiques répertoriées dans l'Appendice de la Convention de Berne pour les types d'Habitats en danger qui ont été décrits par le Standing Committee comme « demandant des mesures spécifiques pour la conservation ».

a) Progrès dans la mise en place du réseau Émeraude

Depuis sa phase d'implantation, des projets pilotes ont démarré dans 20 pays (principalement en Europe Centrale et de l'Est). Les pays doivent monter des équipes de projets, encourager la formation de ces équipes et poursuivre un travail scientifique (récolte des données sur les espèces et les habitats ; études de terrain; cartographie) et développer les bases de données⁴.

Le Réseau envisage de renforcer la coopération avec l'EEA et le Centre Thématique de la Nature à Paris en déléguant à l'Agence les responsabilités techniques relatives à la mise en place du Réseau Émeraude.

Le financement de la seconde phase 2003-2006 « ne pourra pas être assuré par le Conseil de l'Europe de la même façon que l'identification des ASCIs. Les Etats sont invités à chercher des ressources dans des programmes bilatéraux, l'Union Européenne, le programme Life et l'accès à des financements se rapportant au sujet, le GEF ou d'autres fonds multilatéraux et les ressources nationales »(Conseil de l'Europe T-PVS (2002) 10).

b) Le Réseau Émeraude dans la Région Méditerranéenne ⁵

Les possibilités d'application pour les projets Méditerranéens doivent être considérées avec sérieux étant donné que 13 pays Méditerranéens sont partie prenante à la Convention de Berne: l'Albanie, la Croatie, Chypre, la France, la Grèce, l'Italie, Malte, Monaco, le Maroc, la Slovénie, l'Espagne, la Tunisie et la Turquie. Quatre d'entre eux font partie de l'Union Européenne et quatre autres sont candidats à l'accession à l'UE. Le développement du Réseau Émeraude dans la Région Méditerranéenne a débuté avec des projets pilote en Slovénie (1999), en Turquie (2000), à Chypre (2001), à Malte (2001), et en Croatie (2002). En 2002, des ateliers ont été organisés en Croatie, le FYR de Macédoine et d'Albanie⁶. Nous n'avons pas encore trouvé d'actions ou de programmes centrés sur les Pays Méditerranéens du Réseau Émeraude.

3.4 PLAN D'ACTION MÉDITERRANÉEN DE L'UNEP (PAM 1995)

Le PAM est un effort de coopération actif impliquant 20 pays en bordure de la Mer Méditerranée ainsi que l'Union Européenne. Lancé en 1975, il était remis à jour en 1995 avec la phase 2 du Plan d'Actions approuvée pour la période de 1995 à 2005. Le PAM soutient la mise en place et en application de la Convention de Barcelone, avec ses 6 Protocoles. La Convention s'occupe essentiellement de problèmes de pollution, mais a un Protocole sur la Biodiversité et les Aires Protégées.

Les travaux du PAM/UNEP sur les principaux aspects suivants :

- ✓ Questions institutionnelles et légales concernant la coordination pour le renforcement de la Convention de Barcelone.
- ✓ Questions scientifiques, comme le programme pour la surveillance continue et la recherche sur les polluants de la mer (MED POL).
- ✓ Questions socio-économiques, centrées sur les perspectives et les priorités environnementales des pays frontaliers au moyen d'une approche systématique, du lancement de Centres d'Activités Régionales, du Plan Bleu, et du Programme d'Actions Prioritaires.

⁴ Les tâches sont décrites en détail dans le document T-PVS/Émeraude (2002) 16 « Building up the Émeraude Network : a guide for Émeraude Network country team leaders », qui se présente comme un guide pratique pour le pays.

⁵ http://www.coe.int/T/E/Cultural_Cooperation/Environment/Nature_and_biological_diversity/Ecological_networks/The_Émeraude_Network/ENB_03.asp

⁶ Des rapports courts sur les progrès du projet Émeraude de ces pays sont exposés dans le document : T-PVS/Émeraude (2002) 14 « Émeraude network pilot projects in the year 2002 : progress reports ».

Le PAM /UNEP possède une Unité de Coordination à Athènes, et différents Centres Régionaux d'Activités. Le Centre CAR/ASP en Tunisie s'occupe de la mise en application du Protocole sur la Biodiversité et les Aires Protégées et met l'accent sur la protection des espèces Méditerranéennes, leurs habitats et leurs écosystèmes, en prenant la responsabilité d'aider les pays avec la mise en place technique du Protocole ASP. En ce qui concerne les aires protégées, le Centre est impliqué dans la rédaction de la législation, la préparation des rapports aux Parties, les plans d'action pour les espèces en danger, la définition des statuts et des besoins des ASPs, l'échange d'information et d'experts, et dans d'autres activités de construction de capacité comme l'aide à la préparation des plans de gestion et l'organisation de stages de formation et de cours pour les directeurs des ASPs.

Les Parties Contractantes de la Convention de Barcelone, souhaitant renforcer les statuts pour la conservation des plus importantes aires protégées marines et côtières, ont approuvé en 1995 le nouveau protocole incluant une nouvelle catégorie appelée les ASPIMs (Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne) avec des modèles de gestion plus stricts. D'une manière plus intéressante dans un nouveau développement des Conventions Internationales et dans un cadre d'application légal, les Parties Contractantes ont accepté que les ASPIMs soient aussi établis dans la Haute Mer Méditerranéenne.

Les ASPIMs nécessitent une couverture légale plus forte, des plans de gestion actualisés, et doit comprendre des écosystèmes représentatifs, rares ou uniques en bon état de conservation, de taille appropriée pour assurer la continuation des processus naturels écologiques. Pour l'application, les ASPIMs prennent en compte la participation locale et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les aires d'influence, et doivent avoir assez de moyens et de ressources humaines et en équipements pour assurer la conservation de l'aire.



voir la carte n° 4 | page 150

Les ASPIMs sont proposées par les Parties Contractantes et si elles obéissent à une série de normes de qualité sont acceptées dans la liste des ASPIMs ; une fois acceptées les aires ont une période de trois ans pour se conformer à tous les critères, particulièrement les plans de gestion et les ressources de terrain. Après cette période les candidats ASPIMs pourront être définitivement acceptés ou temporairement rejetés de la Liste.

Aujourd'hui il y a 12 ASPIMs sur la Liste (en France, Italie, Monaco, Espagne et Tunisie)⁷. L'une d'entre elles est particulièrement notable de par son cadre légal innovant : Le Sanctuaire des Cétacés de Méditerranée établi en mer Ligure en 1999.

3.5 STRATÉGIE PAN-EUROPEENNE POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DU PAYSAGE

En 1995 le Conseil de l'Europe a approuvé la Stratégie Pan-Européenne pour la diversité biologique et du paysage pour protéger celle-ci dans le Continent Européen tout entier et ses territoires dans les vingt prochaines années. La Stratégie s'est imposé les objectifs suivants :

- ✓ La conservation, la mise en valeur, et la restauration des écosystèmes clé, des habitats, des espèces et des caractéristiques du paysage grâce au Réseau Ecologique Pan-Européen, en intégrant ces objectifs dans tous les secteurs qui gèrent ou affectent une telle diversité.
- ✓ Gestion durable et utilisation du potentiel positif de cette diversité de la biologie et du paysage en se servant au maximum des possibilités sociales et économiques à un niveau régional et national.
- ✓ Information accrue et sensibilisation vis-à-vis de la diversité de la biologie et du paysage, et

⁷ Les Parties Contractantes de la Convention de Barcelone 12^{ème} Meeting Ordinaire (2001) ont décidé de l'inclusion des 12 sites dans la Liste ASPIMs . Mer Ligure (France, Italie et Monaco) et d'autres en France (Port Cros), en Espagne (îles Alboran, Cabo de Gata, Almeria, Mar Menor, Cap de Creus, Medes, et les îles Columbretes) et en Tunisie (la Gallite, Kneiss, et Zembra-Zembretta).

- ✓ accroissement de la participation publique dans des actions pour la conserver et la renforcer.
- ✓ Assurance de moyens financiers adéquats pour mettre en place la Stratégie.

Pour établir le Réseau Ecologique Pan-Européen (PEEN), le Conseil de l'Europe a créé en 1997 un Comité d'Experts (STRA-REP), qui a lancé un programme de travail pour encourager le développement des réseaux écologiques nationaux et leurs liens avec le Réseau Pan-Européen, et pour évaluer et analyser les initiatives existantes aussi bien au niveau international que national.

Le PEEN a pour mission de développer les projets de démonstration en tenant compte des actions menées par le Réseau Émeraude en Europe Centrale et de l'Est. Le soutien consistera en la fourniture d'assistance technique, d'échange de compétence, des publications communes, et des entreprises en collaboration impliquant les réseaux transfrontaliers. Les fonds seront fournis par des dispositifs variés : nationaux, bilatéraux, multilatéraux et parrainage privé.

Pour la période 2001-2005 ce Comité a prévu des actions et des projets spécifiques sur les lignes suivantes : répertoire des sources de financement ; synergie avec les initiatives déjà existantes (Conseil de l'Europe, ECNC, IUCN), sensibilisation et soutien des décideurs et du public sur l'importance du PEEN, par des conférences et des symposiums ; soutien de la mise en place de réseaux écologiques transnational, régional et local ainsi que son intégration dans le PEEN ; études des possibilités pour démarrer un programme de formation sur la mise en place du PEEN pour les pays EEC-NIS. La plupart de ces activités se déroulent en collaboration avec le Conseil de l'Europe, le ECNC, l'IUCN, les agences gouvernementales et les ONGs, voir détail dans **l'Annexe III**.

Ces actions feront plein usage et se construiront sur les nombreuses initiatives existantes en Europe et qui contribuent au réseau écologique, en particulier la Directive Habitats, les Parcs pour la Vie de l'IUCN ainsi que d'autres réseaux régionaux et nationaux. On attend la contribution d'une grande variété d'organisations gouvernementales et non gouvernementales.

La cohérence du réseau sera renforcée grâce à l'apport, quand il est approprié de couloirs continus ou d'« échelons » discontinus qui faciliteront la dispersion et la migration des espèces entre les zones noyaux (core areas). Dans de nombreux cas la fonction de liaison des couloirs et des échelons sera compatible avec l'activité économique dans les zones respectives. Les autres éléments du paysage sont : les aires à restaurer où des éléments endommagés des écosystèmes, des habitats et des paysages d'importance européenne demandent à être réparés ; ou bien certaines aires complètement restaurées ; et les zones tampon qui soutiennent et protègent le réseau des influences négatives externes. Le PEEN offre une occasion de conserver les paysages culturels traditionnels et ruraux en Europe spécialement importants dans cette région à cause de la relation historique entre l'homme et la nature, et qui sont maintenant menacés par l'exode rural.

3.6 CONVENTION RAMSAR ET INITIATIVE MÉDITERRANÉENNE POUR LES ZONES HUMIDES MEDWET

Ramsar est un traité gouvernemental, qui apporte un cadre pour les actions nationales et la coopération internationale pour la conservation et le bon usage des zones humides et de leurs ressources.

En 1999 MedWet est devenu une structure interrégionale officielle pour l'application de la Convention Ramsar (Résolution VII20 de la COP 7 de Ramsaar). Le réseau MedWet est guidé par le Comité

⁸ Sont inclus: la Commission Européenne, les Accords intergouvernementaux, les agences des Nations Unies (Barcelone/UNEP; Conseil de l'Europe/Berne; Ramsar; UNDP), des ONGs (BirdLife international, IUCN, Wetlands international, WWF international) et 4 centres pour les zones humides.

Méditerranéen des zones humides (MedWet/com) de la Convention Ramsar et est formé par 25 gouvernements Méditerranéens, des institutions internationales et des ONGs⁸. MedWet mobilise les compétences scientifiques et techniques de la région grâce à un réseau de 4 centres dans les pays européens⁹, qui sera bientôt renforcée par un réseau de collaboration en Afrique du Nord (Algérie, Egypte, Maroc, Libye, Tunisie) actuellement en développement.



MedWet a été très active pour la conservation des zones humides. MedWet-1 (1992-1996), financée par l'UE et concernant les 5 Etats membres de l'UE en Méditerranée, a commencé à construire le réseau MedWet et à développer des méthodes et des outils régionaux. Parmi ceux-ci la Stratégie pour les zones humides Méditerranéennes (1996-2006) a été développée (Voir chapitre 2) après une large consultation dans la région. MedWet-2 (1995-1998), également sur des fonds européens, a étendu l'approche MedWet à 5 pays n'appartenant pas à l'UE (Albanie, Algérie, Croatie, Maroc, Tunisie) et a introduit un nouvel élément dans le portefeuille de MedWet : les aspects socio-économiques des zones humides et leurs impacts sur la gestion. Son dernier plan d'actions, le MedWetcoast (1999-2004) se préoccupe de la conservation des zones humides et de la gestion des sites côtiers en Albanie, Egypte, Liban, Maroc, Tunisie et l'Autorité Palestinienne, avec un financement du GEF (Global Environment Facility) et de son homologue français le FFEM. MedWet-4 (1998-2000) a développé le jumelage des deltas Méditerranéens en Egypte, en France, en Grèce, en Espagne et en Turquie.

MedWet a mis spécialement l'accent sur la formation en développant un large éventail « d'outils » et de guides qui comprennent : un système d'inventaire avec base de données et protocole de cartographie, la gestion des zones humides (une série de guides couvrant 10 sujets), la participation des populations locales, la formation et la construction de capacité, l'information et la sensibilisation du public, l'utilisation des résultats de recherche et l'application de l'approche socio-économique. Le système d'inventaires de MedWet est un outil particulièrement important car il permet aux utilisateurs de rentrer des données à différents niveaux d'échelle et de détail ; il est disponible dans de nombreuses langues, il est pratique pour les rapports courants car il permet de sortir des feuilles de données standard par exemple pour les sites Ramsar ou nature 2000.

Conformément à l'accord entre les conventions Ramsar et de Barcelone, MedWet a collaboré avec le CAR/ASP pour l'utilisation de la méthodologie MedWet dans l'inventaire des zones humides côtières en Méditerranée. On peut citer également comme exemple de coopération : la préparation d'un projet de gestion intégrée des zones humides et du bassin versant de la rivière Neretva concernant la Bosnie-Herzégovine et la Croatie ; le Parc transfrontalier de Prespa Balkan entre l'Albanie, la Grèce la FYR de Macédoine ; ou la conservation et l'utilisation durable des zones humides en Lybie, en Syrie et en Turquie entre autres.

3.7. FÉDÉRATION EUROPARC

Il s'agit d'une organisation non gouvernementale indépendante qui rassemble les organisations responsables de la gestion de plus de 400 aires protégées en Europe. Cette Fédération est avant tout un réseau de personnes qui s'occupent au quotidien de la gestion de APs. Les buts principaux de la fédération EUROPARC sont : faciliter l'établissement de nouvelles APs, développer leur contenu et promouvoir leur bonne gestion, et influencer le développement de politiques publiques et de programmes, particulièrement avec l'UE, pour défendre les objectifs des APs.

⁹ Le Greek Biotope/Wetland centre (EKBY) en Grèce; la Station Biologique de la Tour du Valat en France; la Sede para el Estudio de los Humedales Mediterráneos (SEHUMED) en Espagne; et le Centro de Zonas Húmedas (CEZH) au Portugal.

La Fédération EUROPARC a plus de 340 organisations membres dans 38 pays Européens et apporte un lieu d'échange, d'expériences professionnelles et de collaboration sur les aspects techniques. Les organisations membres d'EUROPARC comprennent des aires protégées, des agences gouvernementales et des ministères responsables pour les APs aux niveaux national et régional, aussi bien que des organisations de conservation indépendantes et des institutions académiques concernées par les questions d'aires protégées. Une de ses principales activités est l'échange d'expertises avec l'Europe Centrale et de l'Est. Ce projet est pris en charge par le programme Phare Multi Beneficiary Environnement de l'UE qui soutient les pays d'Europe Centrale et de l'Est pour la conservation de la nature. Il est basé au siège d'EUROPARC en Allemagne grâce auquel plusieurs activités de formation ont lieu en Slovénie et en Albanie.

La conférence annuelle d'EUROPARC met l'accent sur de nombreux sujets comme le tourisme dans les APs, les Parcs pour la Vie, le développement durable dans les paysages protégés et les « Parks for people » : accueil, coopération et intégration. Une longue liste de publications est accessible sur le site www.europarc.org/international/.

Selon EUROPARC, « *le niveau de coopération transfrontalière entre les APs en Europe varie beaucoup de partenariats bien développés aux zones où il y a peu ou pas de contacts transfrontaliers* ».

EUROPARC a organisé des conférences sur cette question et a publié une étude de base sur « les APs transfrontaliers en Europe » en collaboration avec l'IUCN-CNPPA. Un groupe d'experts a été mis en place pour élaborer des guides pratiques pour la coopération transfrontalière en Europe centrale et de l'Est.

La Fédération organise des ateliers internationaux et des séminaires de formation sur un large éventail de questions relatives à la gestion des APs et s'appuie sur des équipes d'experts internationaux pour élaborer des guides et des outils de gestion pour les APs. Le programme leadership d'EUROPARC est une initiative de formation de haut niveau pour les futurs gestionnaires d'APs, qui comprend des sessions de formation et des visites de sites choisis et des études de cas. De même entre 1994 et 1998, le programme Partenariat et Echange d'EUROPARC a permis la mise en place de cours de formation pour les gestionnaires et de coopération technique entre les APs en Europe, Asie et en Amérique Latine avec le soutien financier de la Commission Européenne.

Bien qu'il n'y a pas de programme d'échange régional pour les pays Méditerranéens, il y a de nombreuses initiatives intéressantes pour les objectifs Méditerranéens. La Charte Européenne pour un Tourisme Durable dans les APs développée par EUROPARC en est un bon exemple. Elle a pour intention de garantir que le développement du tourisme dans les APs Européennes est durable et qu'il peut être en même temps considéré comme un outil pour soutenir la gestion des APs. Rejoindre la Charte implique un engagement sur 5 ans à une meilleure coopération des APs avec les parties prenantes et les partenaires touristiques. La Charte Européenne n'est ni un label de qualité ni un accord de partenariat conventionnel mais elle combine des éléments des deux pour encourager et soutenir le développement durable du tourisme dans les APs européennes. La version finale de la Charte (2000)¹⁰ a reçu la contribution de 21 parcs, et engage les signataires à mettre en place une stratégie locale pour un tourisme durable et à définir le partage des responsabilités entre les autorités des APs et les agences de tourisme et tours opérateurs.

Le « Plan d'Action pour les APs Espagnoles » (EUROPARC 2002) est un autre exemple important pour la Méditerranée. Il reflète un point de vue partagé du rôle des APs au XXIème siècle en Espagne et peut être considéré comme le résultat de l'application de la Stratégie Parks for Life (1994) au niveau national. Ce plan d'action donne un diagnostic de la situation actuelle de plus de 700 APs en Espagne y com-

¹⁰ www.europarc.org/international/ Last visited: March 2003.

pris les types de gestion et de planification. Il propose 120 recommandations spécifiques et identifie 36 actions prioritaires. Il comprend aussi des « observatoires vivants » qui sont des actions innovantes pouvant être encourageantes pour d'autres APs. Plus de détails sur ce Plan sont données en **Annexe II**.

3.8 MEDFORUM

MedForum est un réseau d'ONGs du Bassin méditerranéen crée en 1995 après le troisième forum Méditerranéen de l'environnement. Cette organisation a le statut d'observateur auprès du PAM et de la Commission Méditerranéenne sur le Développement Durable.

Medforum sert d'organisation représentative pour les ONGs de tous les pays européens, sauf trois (voir tableau 3), dans les forums internationaux. Son activité principale consiste à refléter les points de vues et opinions des ONGs par des déclarations et des participations dans les rencontres internationales. En ce qui concerne les APs, MedForum a organisé en novembre 1999 une « conférence sur les Aires Protégées, la conservation de la biodiversité et le développement durable en Méditerranée, avec la participation des représentants de presque 100 ONGs. La Déclaration qui a suivi a exprimé : le soutien des ONGs à la gestion durable et intégrée et à une approche écosystémique ; le besoin de combiner les questions sociales, économiques, politiques, culturelles, et écologiques dans la gestion des APs ; et le besoin de renforcer les capacités de la société civile.

3.9 PROGRAMME MÉDITERRANÉEN DU WWF

Depuis 1995 le fond mondial pour la nature, avec ses 6 bureaux nationaux (et plus de 400.000 membres individuels) dans les pays Méditerranéens, développe un programme Méditerranéen autour de 4 lignes principales : les forêts, la mer, l'eau douce, et la construction de capacités.

a) Analyse des lacunes dans la conservation

Pour identifier les priorités de conservation autour du Bassin Méditerranéen, le WWF a développé une analyse des lacunes pour la conservation (2000) pour les forêts et pour les environnements marins (ce dernier est décrit dans la prochaine section).

L'analyse des lacunes pour la forêt Méditerranéenne donne une rapide évaluation des valeurs de la biodiversité, de l'état de conservation et des menaces concernant les différents types de forêts des sub-écorégions terrestres Méditerranéennes. L'analyse identifie également les zones de forêts écologiquement pertinentes non protégées et les types de forêts non représentés ainsi que les lacunes qui peuvent être comblées grâce à l'établissement de nouvelles réserves ou à des changements dans les pratiques de gestion des sols.



voir la carte n°6 | page 151

L'étude pays par pays réalisée par les experts nationaux identifie 300 aies forestières importantes dans la région Méditerranéenne. L'étude conclue que 17% de la couverture forestière originale de la région existe encore. Beaucoup de ces forêts sont reliquaires et très peu de forêts Méditerranéennes de valeur ont été protégées. De plus le WWF a identifié les 10 zones forestières les plus importantes qui manquent d'une protection adéquate dans la région Méditerranéenne¹¹. Aucun pays Méditerranéen ne possède de système représentatif d'aires protégées pour les types forestiers.

b) Construction de capacité

¹¹ Velebit (Croatie; Tarvu, Corse(France); Taygetos (Grèce); Gennargetu (Italie); Harisa (Liban); Bou Iblane (Maroc); Monchique (Portugal); Gudar (Espagne); Western Kure (Turquie).

En 1994 le WWF a créé le projet Across the Waters (ATW) pour aider à la construction de capacité des ONGs environnementales dans les pays Méditerranéens du Sud et de l'Est. Le but d'ATW est de donner du pouvoir aux organisations locales pour collaborer dans un processus visant au développement durable dans la région. Il se situe dans une perspective à long terme et demande une compréhension des sociétés des cultures et de l'environnement Méditerranéen.

ATW a élaboré un large programme qui utilise maintenant 4 outils opérationnels : le plan de subventions, les écoles de formation Méditerranéennes (les écoles Sylva/Wet/Wild/Blue/Sun), le programme d'échange et la plate-forme d'information, qui fonctionnent tous en interaction dans le cadre d'un processus de construction de capacité sur plusieurs années. La plate-forme de l'information créée en 2001 comprend le Répertoire Méditerranéen des Organisations Environnementales, une liste détaillée de près de 2000 organisations actives dans le champ de la conservation et de l'éducation environnementale. Cette base de données crée un lien entre la communauté des ONGs, les autorités locales et le réseau du WWF. C'est la plus grande de ce type dans la région. ATW a contribué de façon significative au renforcement et à la croissance de nombreuses ONGs de la conservation, et a créé un large réseau d'institutions environnementales et de professionnels dans tout le Bassin Méditerranéen.

c) Mise en réseau

Depuis 2001 le WWF développe deux réseaux régionaux. Le réseau pour la Conservation de l'Écorégion Méditerranéenne a pour but de renforcer le réseau, déjà solide, des organisations et des individus travaillant ensemble dans la région sur des objectifs de conservation communs en traçant une vision commune sur une large échelle. Le Forum de l'Écorégion Méditerranéenne tient des rencontres annuelles. Un Cycle de Formation de Haut Niveau de l'Écorégion Méditerranéenne propose à un groupe central d'individus appartenant à ces organisations de construire leur capacité personnelle grâce à des sessions de formations et à des échanges.

3.9 AUTRES INITIATIVES POUR LA CONSERVATION MARINE

Le plan d'Action Méditerranéen de la Convention de Barcelone, le Réseau Natura 2000 de l'Union Européenne, les Parcs pour la Vie, la Déclaration Cilento, le Réseau Ecologique Pan Européen, le WCPA et le WWF entre autres acteurs ont souligné le besoin pour plus de zones marines protégées en Méditerranée et ont incorporé cet objectif dans leurs priorités.

a) Les réserves marines en haute mer

Le sommet mondial sur le Développement Durable a imposé une date butoir (2002) pour l'accomplissement d'une gestion efficace, d'un réseau écologiquement représentatif des Aires Protégées Marines et Côtières dans les aires de juridiction nationale, et d'une application de l'approche écosystémique pour un environnement marin.

En effet, les aires marines protégées (AMPs) ont besoin d'être intégrées dans une gestion plus large de la haute mer puisque l'eau transporte des particules et des polluants de façon plus efficace que l'air ou la terre, et parce que beaucoup d'espèces marines sont migratoires ou ont des stades planctoniques soumis à de longues distances de distribution dans les courants marins. La mise en place d'un réseau de AMPs au-delà de la juridiction nationale (Haute Mer) serait une clé pour promouvoir une gestion durable des ressources, de la conservation de la biodiversité et de la productivité. Un rapport récent d'experts sur les AMPs en Haute Mer (IUCN-WCPA-WWF, 2003) (**Annexe IV**) a proposé trois actions prioritaires : la mise en place d'un réseau d'experts pour bâtir des supports pour la conservation de la haute mer, la reconnaissance internationale du concept AMPs en Haute Mer, et la désignation de la première AMP pour la Haute Mer comme zones de test. L'atelier a conclu ensuite qu'une action était essentielle pour protéger les Monts sous-marins et d'autres écosystèmes de

haute mer fragiles et pour améliorer la mise en œuvre du cadre légal existant pour la gouvernance des océans.

Deux initiatives ont établi aujourd'hui, de façon significative, une base solide pour développer ces initiatives en Méditerranée.

Le Protocole sur la Biodiversité de la Convention de Barcelone, (1995) a pour la première fois mis en place le cadre international nécessaire pour la mise en œuvre des AMP en Haute Mer. La première ASPIM de 90 000 km² a été établie (entre la France, Monaco et l'Italie) dans la Mer Ligure, dans le but de protéger les principales populations de Cétacés en Méditerranée, en réglementant les pêches et l'impact sur les habitats, et en élevant la sensibilisation sur les risques des impacts involontaires des bateaux. D'autres initiatives pour la Haute Mer sont sous l'égide des pays voisins, par exemple pour le Détroit de Bonifacio ou la Mer d'Alboran.

Une autre initiative, à un niveau technique, est l'Analyse du Manque en Mer Méditerranée (WWF 2000), qui a permis d'identifier les zones côtières et marines les plus mal protégées dans cette région, et qui pourrait donner à l'identique des résultats pour la Haute Mer. Bien que la partie la plus importante de l'analyse soit basée sur la typologie des 46 000 km de côtes Méditerranéennes (incluant les types des fonds marins, les prairies de *Posidonies* à 50 mètres de profondeur, la présence d'espèces côtières en danger et les importantes menaces dues à la pression humaine), elle intègre également le critère écologique de la Haute Mer tel que la productivité biologique et des zones avec un fort niveau de biodiversité (en termes de concentration et continuité, de présence significative d'espèces emblématiques, d'une diversité prononcée d'espèces de poissons). Comme résultat, un total de 13 aires prioritaires a été identifié¹² dont certaines sont transnationales ou de Haute Mer : Egée (Grèce-Turquie), Alboran (Maroc-Espagne), Ligure (France-Italie-Monaco), et Gabes (Libye-Tunisie).

b) La gouvernance

Autant dans les eaux nationales qu'internationales, les AMPs ont besoin d'être des outils flexibles, pouvant aller de l'usage multiple à une protection totale des aires, pour aider à établir la panoplie des menaces en protégeant par exemple les structures des écosystèmes, en réduisant la sur-pêche, et le by-catch, en préservant les habitats critiques et en diminuant les conflits entre les usagers. Les AMPs ont besoin d'être gérées en étroite collaboration avec les parties prenantes, étant donné le nombre d'usagers potentiels et les énormes coûts et difficultés pour surveiller et protéger ces aires.

L'importance d'une gouvernance améliorée dans les AMPs de Méditerranée peut être apprise (CAR /ASP1997) à partir d'expériences à long terme montrant que la gestion des parties marines des réserves marines côtières souffre d'une coordination institutionnelle plus faible, inadéquate ou avec des rôles se superposant entre la terre, la mer, les autorités nationales ou locales, et générant souvent des conflits sociaux avec les usagers traditionnels des ressources. L'importance de la participation des parties prenantes est aussi soulignée par les premières expériences de co-gestion des réserves marines de Méditerranée par les ONGs et les pêcheurs. En Turquie, la première réserve (Foça) gérée en étroite collaboration des ONGs avec les pêcheurs a été un succès pour la protection du phoque moine et pour les pêches locales en poussant le gouvernement à établir 5 réserves marines sur les côtes Ciliciennes. En Italie, plus de 47 réserves marines, qui ont une meilleure gestion et un impact positif sur la conservation marine, sont co-gérées par les ONGs et les pêcheurs (Ustia et Miarumare) (Werner, 1999). Des cas positifs semblables ont été trouvés en Espagne (Tabarca avec les pêcheurs ; Minorque avec les pêcheurs, les

¹² La Mer Alboran (Espagne, Maroc, Algérie; Îles Balears (Espagne); Côte Ligure-Provençale (France, Italie, Monaco); La côte Corse-Sardaigne (France, Italie); Côte Tyrrhénienne Sud (Italie); Côte Dalmate (Croatie); Côte Ionienne et les îles (Albanie, Grèce); Mer Egée côte d'Anatolie (Grèce, Turquie); Côte Cilicienne (Turquie et Côtes de l'Île de Chypre); Cyrenaïque (Libye); Golfe de Syrie (Libye); Golfe de Gabes (Tunisie); Côte Algéro-Tunisienne (Algérie, Tunisie).

services touristiques et les ONGs locales ; Ses Negres géré par une ONG), et en Grèce (Zakynthos, en collaboration avec les ONGs).

Les pêcheurs locaux montrent toujours un intérêt pour la conservation marine, tant qu'on leur donne des responsabilités appropriées et qu'ils tirent profit de l'utilisation des ressources locales. Cela est vrai partout et particulièrement en Méditerranée où les flottes industrielles pratiquent la sur-pêche fortement. La FAO (1999) estime que l'effort de pêche pour cette Mer et environ le double de sa capacité. Ainsi que l'ont montré les évidences scientifiques et les ONG pendant ces dix dernières années, les initiatives internationales sont en train de se mettre en place pour restreindre les pêches industrielles (par exemple, voir les engagements au Sommet Mondial de Johannesburg 2002).

L'établissement d'une « zone sans pêche » (NFZ), tout à fait dans le concept « d'intégration des aires protégées dans le paysage marin » est un moyen important pour récupérer les stocks et contribuer à la conservation marine. Dans ces zones, la pêche peut être régulée en variant l'intensité ou même en l'interdisant. Quelques pays Méditerranéens vont dans ce sens, par exemple en Italie « trois zones sans pêche » ont été établies là où des récifs artificiels étaient immergés pour empêcher le chalutage. Des études suivantes ont développé les gains significatifs pour les poissons et la biomasse d'invertébrés (Badalamenti, cit. Werner 1999) démontrés également à Tabarca (Espagne) où les prises locales ont augmenté de 50 à 80% en seulement 8 ans (Ramos and Mac Neill 1994) ou bien dans les îles Medas (Domenec 2002) ; ce fait est décrit (Boudouresque 1995) en France, où il y a de nombreux « cantonnements » des zones de pêche sous la responsabilité des pêcheurs. La potentialité de ces zones NFZ doit être fortement estimée dans les pays possédant de longues bandes côtières comme la Grèce, la Turquie et la Croatie.

Le réseau Ecologique PanEuropéen (PEEN) recommande¹³ d'adapter et ensuite de développer le concept PEEN aux couloirs écologiques marins, en y incluant les Zones d'Economie Exclusive (EEZ) et le plateau continental, en utilisant les Conventions sur les mers régionales, et les instruments comme les Directives Oiseaux et Habitats de l'Union Européenne, les Conventions de Berne et de Bonn. Ils recommandent d'utiliser des outils comme la Gestion Côtière Intégrée, et dénoncent les développements qui menacent les couloirs écologiques dans les détroits et les embouchures des rivières, où des modèles de procédés EIA devraient s'appliquer à tous les nouveaux plans ou investissements. D'autres idées comportent le développement des politiques de pêche, et les initiatives pour le contrôle de la pollution dans les couloirs écologiques marins.

c) Petites Aires Marines Protégées

Les petites aires marines protégées ont participé au développement des stocks de pêche dans les aires alentour (Roberts et Hawkins 1997) (voir aussi les cas cités en France, en Italie et en Espagne) à condition que les espèces concernées ne soient pas migratoires ou aient des stades planctoniques. De manière plus importante, les petites réserves marines, qu'elles soient marines ou terrestres seront plus faciles à gérer car elles fournissent des possibilités de partager les intérêts de la conservation et les responsabilités avec les parties prenantes locales (gouvernements locaux, pêcheurs locaux, services du tourisme local, et les ONGs). Les petites réserves marines ont un rôle important à jouer dans la recherche et l'éducation.

En Méditerranée, les petites AMPs ont également un intérêt particulier pour les visites et le tourisme. Les réserves marines ont montré leur attraction touristique (par exemple les îles Medas en Catalogne ont reçu 50 000 plongeurs pour l'année dans seulement 93 ha). Cependant l'impact d'une visite massive a été bien décrit, essentiellement : pollution, déchets, et impact sur les fonds marins à cause de l'ancre des bateaux de plaisance, des plongeurs, et des loisirs de pêche, sur les poissons et les communautés d'invertébrés.

¹³ Recommandations du Conseil de l'Europe (STRA-REP/99 12 rev)

TABLEAU II.- PLANS D'ACTION ET TRAVAUX DE TERRAIN SIGNIFICATIFS DES RÉSEAUX MÉDITERRANÉENS

	Priorités dans les Objectifs, les Stratégies, et les Plans d'Action								Travaux de terrain significatifs							
	Réserve de la Biosphère	Stratégie Zones humides	ASP/PAM	Natura 2000	Réseau Emeurde	Réseau Pan-Euro	WCPA Parcs pour la Vie	ASP/PAM	MedWet	Natura 2000	Réseau Emeurde	Réseau Pan-Euro	Europarc	Réserve Biosphère	WWF	Autres Initiatives Marines
Liens avec les paysages terrestres et marins																
Intégration dans un plus large paysage																
Amélioration de la couverture bio-géographique																
Couloirs Ecologiques																
Meilleure couverture marine																
Gouvernance																
Meilleure implication des parties prenantes																
Meilleure sensibilisation du Public																
Renforcement des Institutions d'AP																
Meilleure Coordination Institutionnelle																
Collaboration avec les ONG																
Implication du secteur Touristique																
Nouvelles aptitude pour le nouveau siècle																
Couverture Légale																
Gestion plus efficace																
Formation des gestionnaires d'APs																
Incitation aux bénéfices économiques																
Connaissance Scientifique et contrôle																
Lacunes dans le Système																
Importance des APs Transfrontaliers																
Réseaux de partage d'expérience																
Banques de données																
Soutien Financier et durabilité																

Fort
 Important
 Peut-être existant mais de façon insignifiante

L'affluence des visiteurs n'est pas en rapport avec la taille de la réserve mais avec ses facilités d'accès (Jimenez 2000). Le tourisme peut être une source importante de fonds pour les réserves marines Méditerranéennes, à condition que leur capacité d'accueil soit établie et qu'il y ait un contrôle strict des visiteurs et de leurs impacts sur la biodiversité. Cet auteur préconise la mise en place de petites réserves marines avec un accès facile à l'éducation, le tourisme et la collecte de fonds, dans le but d'éviter les visites dans les réserves réelles de biodiversité et de financer leur conservation

3.11 CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

Quoique la couverture des Aires protégées en Méditerranée soit encore insuffisante et inégalement distribuée, des initiatives importantes sont en chemin dans le but de mettre en place davantage d'APs plus particulièrement en Europe et en Haute Mer. Les manques biogéographiques les plus graves sont sur les environnements côtiers, et surtout dans les pays du Sud.

Il y a une capacité internationale significative et concentrée, des arrangements globaux (conventions, protocoles, des arrangements non légaux) concernant la législation, et des programmes internationaux apparentés ayant pour but la conservation de la biodiversité Méditerranéenne, ainsi que plusieurs réseaux internationaux importants pour l'établissement des aires protégées et leur gestion. Le **tableau II** montre les principaux manques et besoins des aires protégées Méditerranéennes, face à l'ensemble des priorités de leurs objectifs, les stratégies, les plans des programmes internationaux et les réseaux. Comme on le voit dans ce Tableau, la plupart de ces programmes intègre les besoins Méditerranéens dans leurs actions prioritaires. En outre, le Tableau II présente les réponses sur le terrain de ces programmes internationaux et des réseaux non gouvernementaux (comme il est constaté dans les rapports documentés et les connaissances des experts) aux besoins prioritaires. Nous avons inclus seulement les rapports pour lesquels nous avons trouvé un travail sur le terrain significatif mené sur les différents sujets. Tout en admettant que notre information est incomplète et qu'il y a toujours beaucoup de subjectivité dans l'évaluation de l'importance du travail de terrain, il semble évident que les résultats sur le terrain ne sont pas non plus développés par rapport à ce qui était projeté, par ailleurs, par des politiques fortes, des stratégies et des plans d'action.

Dans une récente évaluation sur la biodiversité et les conventions internationales en Méditerranée, Öztürk (2002) conclut, comme nous dans nos considérations préliminaires, que de nombreux pays Méditerranéens « *ont besoin de construire des capacités pour la gestion environnementale, en rapport avec les institutions, les finances, la technique et la politique* ». Même si de nombreux pays agissent résolument pour renforcer les conventions internationales, il est vrai que la mise en place de ces engagements au niveau national est encore un grave problème pour ces pays. En outre, « *la coordination et la coopération entre les secrétariats de ces programmes internationaux sont insuffisantes et affectent négativement leur succès* », aussi il y a très peu d'indicateurs de performance pour mesurer l'efficacité de l'ensemble de ces programmes. Comme il est bien connu dans la conservation de la nature, le principal problème semble être encore le financement. « *L'échec pour recevoir le support financier nécessaire pour les activités régionales et nationales et particulièrement la mise en place nationale des programmes implique un échec direct. Les fonds traditionnels sont franchement modestes et sont utilisés uniquement pour le financement des activités collectives régionales (comme les rencontres, la préparation de documents, et leurs coûts relatifs)* ».

Une façon de traiter ce manque de financements serait de renforcer ces initiatives en optimisant la coordination, le travail en réseau et en évitant les doublons, en même temps qu'un effort accru pour obtenir, pour les tâches immenses à faire d'abord, assez de fonds et du gouvernement et de sources privées et publiques.

CHAPITRE 4. CONCLUSIONS GÉNÉRALES ET SYNERGIES POSITIVES POUR LA CONSTRUCTION DES THÈMES DE DURBAN 2003

D'importants besoins et lacunes dans les systèmes d'aires protégées ont été identifiés, mais aussi une richesse d'organisations ayant des plans et stratégies solides. On peut en conclure que vu les moyens humains et les ressources financières sont limités pour appliquer ces plans, surtout dans les pays du Sud et de l'Est, les synergies potentielles entre les réseaux et programmes existants doivent être optimisées, spécialement pour couvrir les besoins pan-méditerranéens.

Les actions de coordination entre les réseaux doivent aussi se traduire par une meilleure efficacité de chaque réseau et par conséquent par une meilleure conservation des paysages, des valeurs de la nature et de la biodiversité.

Cette section résume les problèmes rencontrés, les réponses des organisations existantes et leurs plans de réseaux. Elle essaye aussi d'identifier les synergies et opportunités, et propose quelques directions sur lesquelles les futurs efforts pourraient se concentrer le long des quatre thèmes du Congrès Mondial des Parcs.

4.1 CONCLUSIONS DES ÉVALUATIONS PRÉCÉDENTES

a) Les problèmes

- ✓ Dans la région Méditerranéenne, la couverture des aires protégées marines (1%) et côtières (3%) est **insuffisante**. La couverture des aires terrestres est distribuée de façon inégale, avec moins de 3% pour les pays non Méditerranéens.
- ✓ Dans les aires protégées Méditerranéennes existantes, les **manques et besoins principaux** sont les suivants :
 - Meilleure intégration des APs dans le paysage et dans les plans de développement.
 - Gestion des APs plus efficace.
 - Meilleure couverture légale, renforcement institutionnel, et formation des gestionnaires des pays non européens.
 - Meilleur investissement des parties prenantes dans la programmation et la gestion.
 - Meilleure sensibilisation du public et communications.
 - Meilleure soutien financier et meilleurs outils, y compris la participation du secteur du tourisme.
 - Besoin en réseaux et en partage de compétences.
- ✓ Dans le contexte général de la gestion des APs, les inégalités socio-économiques croissantes entre le Nord et le Sud doivent être prises en considération. Presque tous les besoins mentionnés ci-dessus son plus forts dans les pays les moins développés à cause d'une demande sociale plus forte sur les ressources peu abondantes et à cause d'une capacité institutionnelle et financière plus faible vis-à-vis des ces challenges.

b) Les réponses

- ✓ La plupart des Réseaux et Plans d'Actions Internationaux existants ont identifié les lacunes et besoins ci-dessus dans leur Objectifs, Stratégies, et Plans d'action (mais, voir plus loin, la plupart ne les ont pas intégré à un niveau pan-Méditerranéen).
- ✓ L'application des ces Plans diffèrent grandement entre chaque réseaux:
 - Dans les pays Européens (de l'Ouest comme de l'Est), depuis 1974 de très importante initiatives dans le but d'établir plus d'APs (le réseau Natura 2000 devrait être terminé mi

2003 ; le Réseau Emerald à provoqué d'importants développement dans l'établissement et la gestion des APs dans les Balkans, d'établir plus d'APs marines, et d'accroître l'intérêt pour une approche basée sur le paysage pour la conservations (Politique Agricole Commune, le PEEN).

- Au niveau Méditerranéen, il y a déjà 12 nouveaux ASPIM marins et de nombreuse activités de construction de capacité dans le programme APM/ASP ; MedWet et le WWF ont développé une importante construction de capacité et des programmes de conservation de terrain.
 - D'autres réseaux ont aidé au développement d'importantes politiques, de stratégies, et de plans d'action, mais nos capacités d'évaluer dans quelle mesure ces plans ont été appliqués sur le terrain avec des projets concrets est limitée par le manque d'information disponible.
- ✓ D'une façon générale, il semble que les objectifs des la plupart de ces plans auraient besoin d'un apport en ressources humaines et financières, ainsi qu'en une meilleure mise en réseau avec les efforts parallèles. Dans la plupart des cas on peut dire que l'impact des activités en cours est faible au regard des perspectives des programmes.
- ✓ Du point de vue thématique et selon les capacités et ressources, chaque initiative a une importance définie et fonctionne à un niveau différent :
- Influences au niveau politique (Réserves de la Biosphère, MAP, Natura 2000, Réseau Emerald, WCPA).
 - Influences pour une meilleure couverture bio-géographique, la classification et la délimitation de nouvelles réserves la considération de l'occupation des sols et de la gestion du littoral (Natura 2000, Réseau Emerald, Convention Ramsar, Réserves de la Biosphère, PEEN, WCPA).
 - Renforcement des institutions des APs (PAM CAR/ASP, EUROPARC, WCPA).
 - Influences sur le développement de pratique de co-gestion et de participation des parties prenantes (Réserves de la Biosphère, Natura 2000, Réseau Emerald, PEEN, PAM CAR/ASP, EUROPARC).
 - Formation des gestionnaires (EUROPARC, PAM CAR/ASP, MedWet, WWF).
 - Banque de données et contrôle (Natura 2000, Réseau Emerald, PAM/ASP, MedWet, PEEN).
 - Soutien pour le financement: indirectement de l'UE par Natura 2000 et le Réseau Emerald, et par le GEF grâce au PAM/ASP.
 - Travail d'intéressement du secteur privé dans le financement des APs (PEEN, MedWet).
 - Travail de terrain pour intéresser les secteurs non-gouvernementaux à la gestion des APs (WWF, MedWet, MedForum).
- ✓ Plusieurs des priorités principale ne trouvent pas assez d'application sur le terrain : amélioration de l'efficacité de la gestion, développement de meilleurs outils financiers, y compris le tourisme et les autres parties prenantes privées (telles que les propriétaires terriens).
- ✓ La formation est une priorité partout, et particulièrement pour les gestionnaires d'APs dans les pays les moins développés. EUROPARC ne fonctionne qu'en Europe. Le CAR/ASP, MedWet et le WWF se concentre sur les pays du Sud et de l'Est, mais il existe un réel besoin d'une meilleure coopération de l'Europe pour aider au développement des capacités de gestion dans les pays non-Européens.
- c) Mise en réseaux
- ✓ Les plans pour le APs décrit ci-dessus pourraient renforcer leurs pratiques de mise en réseau, étant donné la similarité de leurs objectifs et de leurs priorités, ainsi que le manque de financement commun.

- ✓ Comme il est résumé dans le **Tableau III (Annexe V)** presque tous les plans et réseaux s'applique aux pays de l'UE mais peu le font au reste de la Méditerranée. La Méditerranée n'est pas traité comme une région, ni comme une sub-région, dans les initiatives Européennes. Les vrais plans et réseaux pan-Méditerranéens sont le PAM-CAR/ASP (marin), MedWet (Zones humides), le WWF (construction de capacité et implication des ONG).
- ✓ Dans de nombreux cas, trois différentes sub-régions doivent être prises en considération lors de l'établissement de plans et de priorités : le pays de U.E.; les pays de l'Europe de l'Est; et les pays du Moyen Orient et d'Afrique du Nord. Etant donné la priorité donnée aux questions économiques et politiques dans ces deux dernières sub-régions, la sensibilisation du public sur l'importance et le besoin de préserver la nature est pratiquement absente. Cette situation se traduit par de faibles capacité institutionnelle et couverture légale, ainsi qu'une insuffisance en ressources humaines et financières.

4.2 INITIATIVES COMMUNES EXISTANTES ENTRE LES PLANS D'APs ET LES RÉSEAUX

Spécifiquement sur les besoins en gestion des APs Méditerranéens, la Déclaration de Cilento (1999) souligne le besoin de travaux en coopération entre les nombreux réseaux et institutions régionaux, en mentionnant la Convention Ramsar, le programme de l'Homme et le Biosphère de l'UNESCO, la Convention de Barcelone et le PAM/ASP, la Fédération Europarc, MedWet, le World Conservation Monitoring Centre (WCWC), le WWF, et les autres programmes concernés par les aires protégées dans la région.

Au niveau bilatéral, cependant, plusieurs cadres de collaboration existent déjà :

a) Natura 2000 – Réseau Emeraude

Comme il a été décrit au Chapitre 3, les Directives de UE Oiseaux et Habitats, et la Convention de Berne travaillent ensemble sur ces initiatives parallèles qui couvrent maintenant plus de 2000 APs en Europe. Cette proche coopération est surtout de la nature légale, mais aussi technique et financière pour la construction des deux réseaux. Les Aires Spéciales pour la Conservation de Natura 2000 vont devenir aussi des Aires d'Intérêt Spécial pour la Conservation du Réseau Emeraude¹⁴. De cette façon, il sera possible d'étendre à toute l'Europe un réseau homogène d'APs.

b) Le Réseau Ecologique Pan-Européen

Le Plan d'Action du PEEN est basé sur le besoin de mise en réseau des APs en Europe. Il est construit spécifiquement sur les initiatives de réseaux écologiques (Natura 2000, les conventions de Bern, Bonn et Ramsar), et utilise les possibilités uniques offertes par les changements dans l'occupation des sols qui résultent de la privatisation et des mesures Européennes Agro-Environnementales, des autres initiatives Européennes¹⁵, et du concept de l'UICN Parc pour la Vie (1994). Comme il est construit sur d'autres réseaux, le concept du PEEN pourrait être un modèle de mise en réseau au niveau Méditerranéen.

c) MaB-UNESCO / Ramsar

Cette initiative a été acceptée par le Comité Directeur de Ramsar en 2001 et le Conseil de Coordination du MAB en 2002. Elle fait partie de l'application du Plan Stratégique de Ramsar pour 1997-2002, et vise au « développement de la coopération avec la Convention sur le Patrimoine Mondial et le Programme de l'UNESCO l'Homme et la Biosphère (MAB) particulièrement en ce qui concerne les zones humides classées comme Site du Patrimoine Mondial, Réserve de la Biosphère et/ou site Ramsar ». En Méditerranée, il y a 9 Réserves de la Biosphère qui sont aussi des sites Ramsar, et plusieurs d'entre eux ont aussi été classés comme

¹⁴ Résolution No. 5 "Règles pour le Réseau Emeraude" adoptées en Décembre 1998.

¹⁵ "Déclaration de Maastricht sur Conserver le Patrimoine Naturel Européen: vers un Réseau Ecologique Européen (1993)"

site du Patrimoine Mondiale de l'UNESCO. Les activités communes mise en place par cette initiatives sont : coopération entre les secrétariats, et les organes scientifiques et techniques, et les Groupes de Travail ; identification et classement de sites ; programmation, évaluation et contrôle des sites ; communication et sensibilisation du public.

d) PAM CAR/ASP - Ramsar/MedWet

Le Centre du CAR/ASP coordonne le projet *SAP-BIO*, le Plan d'Action Stratégique pour la Biodiversité qui est une partie d'un projet GEF plus large. L'objectif principal de ce projet est de développer, grâce à une approche participative, une stratégie pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière, principalement des zones humides. Un second objectif est la coordination des autres instruments stratégiques concernant la conservation de la biodiversité dans la région. Le troisième est de préparer un ensemble de propositions de projet pour des financements éventuels du GEF ou d'autres donateurs. L'initiative SAP-BIO inclus 12 pays Méditerranéens. Suivant un Accord entre les Conventions de Barcelone et Ramsar, MedWet a collaboré avec le CAR/ASP pour l'utilisation de la méthodologie de MedWet pour l'inventaire des zones humides côtières Méditerranéennes, et participe au Comité de Pilotage du Plan d'Action Stratégique pour la Conservation de la Biodiversité en Méditerranée (SAP/BIO).

e) MedWet / WWF Med.Programme

MedWet a pour projet de collaborer étroitement avec le Bureau de WWF-MedProgramme, joignant ainsi les ONG nationales les plus actives dans la conservation et le bon usage des zones humides Méditerranéennes, et améliorant ainsi de façon significative les capacités techniques et de développement de projet de l'initiative MedWet.

f) Le WWF et les autres ONG

Le WWF est engagé dans le développement de deux réseaux nationaux : le Réseaux de Conservation de l'Ecorégion construit sur le réseau déjà solide d'organisations et d'individus "Across the Waters", qui s'entre aident en multipliant les impacts de leurs efforts de conservation en partageant une vision commune à large échelle ; et un Cycle de Formation des leaders de l'Ecorégion Méditerranéenne, s'adressant au noyau de ces organisations pour les aider à développer leurs capacités personnelles, grâce surtout aux quatre Ecoles de Conservation du WWF.

g) MEDFORUM

MedForum a travaillé avec les ONG Méditerranéennes sur les Aires Protégées grâce à la Déclaration de Malaga sur la Biodiversité et le développement durable en Méditerranée pour exprimer leur soutien aux grands principes de conservation en Méditerranée.

4.3 CONSIDÉRATIONS POUR LES QUATRE THÈMES DURBAN 2003

a) Liens avec les paysages terrestres et marins

Meilleure couverture biogéographique:

- ✓ L'amélioration importante de la couverture marine et côtière représente une forte priorité étant donné la pression croissante de la démographie et les flux vers la côte, comme de la demande touristique.
- ✓ Les pays riverains des aires marines protégées peuvent être encouragés à ratifier le Protocole sur la Biodiversité de la Convention de Barcelone et, si nécessaire, assisté techniquement pour considérer l'établissement d'ASPIM dans leurs eaux nationales comme dans la Haute Mer.
- ✓ L'accent doit être mis sur les zones où se concentrent les plus grandes menaces pour la conservation. Dans ce but, les résultats obtenus par l'analyse des lacunes réalisée par le WWF[^], étant

- donné qu'ils ont pour objet les priorités pour la biodiversité en Méditerranée, devraient être pris en considération pour l'identification des sites prioritaires pour de nouveaux APs.
- ✓ Le rôle des petites réserves pour la conservation de la nature, qu'elles soient marine, terrestre, ou insulaire, devrait être pris en meilleure considération. En dépit de leur limite, due à leur isolement, aux problèmes de pollinisation et de reproduction, les petites réserves terrestres peuvent être une chance pour la conservation de l'endémisme et pour la décentralisation de l'établissement et de la gestion des APs, tout en favorisant l'implication de différents niveaux de gouvernement et de citoyens. On peut prendre pour exemple de l'Aire d'importance Botanique de la Communauté de Valencia en Espagne.
 - ✓ Les Municipalités pourraient identifier des petites zones à protéger, selon diverses catégories, pour préserver les singularités locales. Peut-être pourrait-on promouvoir une initiative qui serait « une municipalité, une réserve ». Il y a aussi un grand potentiel pour les efforts de conservation grâce à l'établissement d'accord d'intendance entre des propriétaires terriens et des ONG.

Amélioration de l'intégration dans de plus larges paysages terrestres et marins

- ✓ Etant donné les problèmes hydrologiques de la Méditerranée et les menaces de la désertification, la question des bassins versants est importante. Les bassins versants, comme capteur d'eau, pourraient former le cadre institutionnel et écologique pour la conservation des habitats d'eau douce, des zones humides et des forêts. L'approche intégrée de la gestion des bassins versants est vivement encouragée par les diverses Conventions internationales, Accords et Déclarations sur le bassin Méditerranéen (IUCN 2002), où l'on trouve une tendance à analyser les effets de l'utilisation des eaux sur les écosystèmes. Nombreux projets pilote, où l'on pourrait promouvoir le dialogue au niveau du captage de l'eau, pourraient être sélectionnés, en s'appuyant sur l'expérience de MedWet dans les Balkans.
- ✓ L'établissement de nouveaux APs côtiers pourrait s'appuyer aussi bien sur les nombreuses initiatives de gestion intégrée du littoral que sur l'intérêt du secteur touristique pour de meilleures normes écologiques pour les destinations touristiques.
- ✓ Au niveau de l'environnement marins il y a une opportunité pour élargir le concept de « zone hors pêche », puisque les données scientifiques montrent leur importance du point de vue de la conservation des espèces marines, tout en montrant l'inefficacité économique et écologique des pratiques de sur pêche.
- ✓ L'établissement de couloirs (comme zones de connexion écologique entre les APs utilisées par l'homme) peut être amélioré en s'appuyant sur le Politique Agricole Commune révisée et les nouvelles mesures de l'UE pour la pêche maritime.
- ✓ Etant donné la caractéristique très humanisée de la terre dans la région, où les interactions humaines ont modelé le paysage depuis des temps anciens, le maintien des méthodes d'exploitation extensive des ressources naturelles devrait être encouragé pour la conservation des paysages culturels. Pour ce faire, les lignes directrices de l'UICN pour les Aires protégées de catégories V et VI semblent très adéquates.

b) Nouvelles façons de travailler ensemble – la Gouvernance

Comme c'est le cas dans la plupart des questions environnementales, la Gouvernance¹⁶ est le principal problème rencontré dans les sites protégés. Le classement légal des APs ne garantit pas leur conservation. Au contraire, l'établissement de nouvelles APs crée souvent des conflits avec les utilisateurs des ressources puisque la collaboration avec les parties prenantes est rarement garantie. L'efficacité de la gestion dépend

¹⁶ "La Gouvernance est définie comme "les interactions entre les structures, les processus et les traditions qui déterminent la façon dont le pouvoir s'exerce, comment les décisions sont prises, et comment les citoyens et les autres parties prenantes interviennent. Il s'agit de pouvoir, de relation et de responsabilité: qui a de l'influence, qui décide, et comment les décideurs sont-ils responsables. Une gouvernance saine peut être considérée comme un but en soi, mais c'est aussi un processus qui peut être entrepris par divers acteurs, et qui est distinct des institutions gouvernementales". Principes de gouvernance pour les Aires Protégées au 21ème siècle. Article de discussion publié par l'Institut de la Gouvernance, 2002.

du soutien apporté par les gouvernements locaux et la population, aussi bien que de la cohérence entre les mesures, aux différentes échelles, soient géographiques (locale, régionale, nationale) ou sectorielle (agricole, halieutique, développementale). Dans la plupart des cas, et surtout là où il existe des problèmes sociaux et/ou une faiblesse des institutions, des pratiques de co-gestions fortes sont nécessaires pour une conservation à long terme des APs.

Niveau International

A ce niveau, la Gouvernance demande d'abord de se concentrer sur la coordination entre les accords multilatéraux. Le fait de faire partie de plus d'un accord global ou régional concernant un même sujet, crée une synergie et augmente le nombre des acteurs qui sont en mesure de collaborer, et cela soutient leur application effective au niveau national.

Le fait d'établir des normes communes de gestion et des programmes de terrain entre Natura 2000, le Réseau Emeraude et le PAM/ASP peut servir de base à l'expansion d'un soutien Européen à la région Méditerranéenne. Par exemple, le CAR/ASP travaille déjà avec MedWet, et MedWet avec le WWF ; Ramsar a établi un accord avec les Réserves de la Biosphère pour la coopération entre les secrétariats, les organes scientifiques et techniques, et les Groupes de Travail pour l'identification des sites, leur programmation, évaluation et contrôle. Ce type d'accords bilatéraux est un point de départ intéressant.

Comme les institutions fonctionnent selon leurs propres règles et sous le contrôle de leurs propres organes décisionnels, il s'ensuit que la rationalisation de leurs actions demande une certaine coopération volontaire, s'inscrivant parfois dans le cadre légal d'un Accord et parfois sous la forme de projets concrets.

Les APs transfrontaliers liés aux organisations et Conventions internationales, par exemple en Haute Mer, peuvent être un bon point de départ pour le développement de programme commun de conservation entre pays, sous l'égide des conventions internationales.

Mise en réseaux internationaux

Les réseaux déjà existants pourraient renforcer leur collaboration, étant donné la similarité de leurs objectifs et de leurs priorités, ainsi que le manque de financement commun. Tous les nouveaux réseaux devraient :

- ✓ Se concentrer sur la Méditerranée en tant que région.
- ✓ Intégrer les capacités déjà existantes.
- ✓ Travailler sur les principales lacunes et priorités identifiées par les évaluations existantes et les rencontres d'experts :
 - Meilleure couverture légale et biogéographique, particulièrement aux niveaux côtier et marin (*)¹⁷.
 - Plus forte intégration des APs dans les paysages et dans les plans de développement.
 - Formation pour les gestionnaires d' APs, et gestion plus efficace des sites (*).
 - Meilleur investissement des parties prenantes dans la programmation et la gestion, y compris les ONG et les utilisateurs locaux des ressources.
 - Meilleurs soutien et outils financiers (*), y compris la collaboration du secteur touristique et des propriétaires terriens.
 - Meilleures sensibilisation du public et communication (*).

¹⁷ Les priorités marquées ainsi (*) sont particulièrement importantes en Afrique du Nord et au Moyen-Orient

Aucun des réseaux existants ne recouvre tous ces points ou engage tous les niveaux d'organisations, qu'ils soient multilatéraux, gouvernementaux, scientifiques ou non gouvernementaux. La situation est plus mauvaise si l'on considère la Méditerranée comme une région, ou si on met l'accent sur les sub-régions Méditerranéennes qui ont le plus de besoins.

En Europe cependant, les réseaux sont près de ce qui est recommandé. Au sein du Réseau Pan Ecologique Européen (PEEN), les diverses organismes gouvernementaux et scientifiques ont établi une collaboration très proche, comprenant le Conseil de l'Europe et la Commission Européenne, aussi bien que le Centre Européen pour la Conservation de la Nature et Agence Européenne pour l'Environnement.

Les concepts et stratégies exprimés par le PEEN pourraient être étendu pour couvrir les besoins Méditerranéens, particulièrement ceux du littoral et de la mer, peut-être en créant des réseaux sub-régionaux qui viendraient se joindre aux autres efforts à une large échelle pan Méditerranéenne. Par exemple le PAM/ASP, l'UICN, MedWet, le WCPA et le WWF, avec les groupe de travail sub-régionaux existants dans les réseaux Européens (Natura 2000, le Réseau Emeraude, EUROPARC, le PEEN) pourraient collaborer dans une sorte de réseau "MedPark" pour la région. Un plan d'action commun pourrait être préparé sur une ou deux priorités thématiques, apportant une assistance technique, un échange d'experts et promouvant la communication et les associations, avec des actions et projets pilote en faisant plein usage, et reposant sur les initiatives déjà existantes.

Activités pilote sur la Gouvernance locale

La responsabilité de protéger la nature et les sites ne devrait pas reposer seulement sur les agences gouvernementales. La participation des parties prenantes est un outil fondamental pour la collaboration et une gestion saine; elle évite les conflits, partage les responsabilités et apporte le soutien des utilisateurs locaux, et elle rend la gestion plus efficace et durable au niveau social comme au niveau financier (voir Borrini, 1996 ; Jones, 2001). La plupart, si ce n'est tous, des sites protégés, et surtout les grands et ceux ayant des régulations pour utilisations multiples, pourraient avoir un organe de participation, comme un conseil des représentants, un comité de conseil, des groupe de travail thématiques locaux, ou bien toute autre approche selon le contexte local.

La ratification et l'application de la Convention d'Aarhus (Convention sur l'accès à l'information, la participation publique dans les processus de prise de décision et l'accès à la Justice, pour les problèmes environnementaux) devrait être mise en avant pour garantir la participation de la société civile et des parties prenantes pour l'établissement et la gestion des APs, surtout en Afrique du Nord et au moyen-Orient où les pays ont signé le traité¹⁸.

Plusieurs niveaux et catégories d'APs peuvent être établis et gérés à différent niveaux gouvernementaux : comme par exemple les Parc Nationaux qui sont habituellement gérés par les gouvernements, alors que les gouvernements provinciaux et autres gèrent d'autres catégories, et que les municipalités pourraient établir des petites réserves représentant leur environnement particulier et leur patrimoine culturel.

En même temps, les parties prenantes non gouvernementales pourraient participer des diverses façons suivantes :

- ✓ Les propriétaires privés pourraient être intéressés à la conservation des réserves terrestres et côtières par un système de contrat d'intendance basé, par exemple, sur les services écologiques rendus par les aires protégés.

¹⁸ Les pays signataires de la Convention d'Aarhus dans la région Méditerranéenne sont : l'Albanie, la Croatie, Chypre, la France, la Grèce, l'Italie, Malte, Monaco, le Portugal et la Slovaquie

- ✓ Les utilisateurs des ressources, en particulier les pêcheurs ou les acteurs du tourisme peuvent tirer bénéfice de la conservation et donc collaborer à la conservation des ressources naturelles sur lesquelles sont basés leurs économies.
- ✓ Les ONG sont souvent perçues comme étant les agents les mieux placés pour faire la promotion et canaliser les efforts de co-gestion. Cependant, dans la plupart des cas, elles n'ont que peu de moyens pour remplir leur tâche. Les ONG devraient avoir de meilleures chances de collaboration pour la gestion des APs, en particulier dans les domaines où leur efficacité a été démontrée comme le développement social, l'éducation, la communication et le suivi.

c) Nouvelles aptitudes pour le nouveau siècle

Les capacités techniques doivent être améliorées, en particulier au niveau du terrain, pour assurer une meilleure gestion des APs Méditerranéens. Ceci est plus important dans les pays non Européens où la plupart des efforts devraient se concentrer pendant la prochaine décennie.

Le PAM/ASP apporte des programmes de formation pour les gestionnaires des APs dans les pays Méditerranéens de l'Est et du Sud. Ces activités pourraient être renforcées par l'expérience et les réseaux de la Fédération Europarc, en créant un programme de formation centré sur les écosystèmes Méditerranéens. Le Réseau Emeraude peut aussi contribuer à la régionalisation des activités de formation dans les pays d'Europe de l'Est. La priorité est la formation du personnel des APs, aussi bien du personnel de terrain que des services centraux des institutions d'APs des pays non Européens.

Sensibiliser et améliorer les compétences de gestion des divers acteurs renforcerait l'impact des activités de formation. Le personnel des ONG a déjà l'occasion de suivre des cours de formation dans les Ecoles du WWF. Les utilisateurs des ressources pourraient aussi profiter de formations spécifiques à leur domaine. Comme ils comprennent mieux leur propre vision et leur langage, un programme d'échange de professionnels pourrait faire se rencontrer des pêcheurs locaux déjà collaborant à la gestion de réserves (Italie, Espagne, Turquie) avec des pêcheurs d'autres zones et pays où cette co-gestion est nécessaire. De la même façon, les petites affaires touristiques, comme les guides locaux et les gîtes pourraient échanger leurs expériences et recevoir une formation sur la façon de conduire leur affaire comme un outil pour le développement durable et une contribution à la gestion des APs, par exemple par la protection, l'éducation et la sensibilisation à la conservation.

La Déclaration de Cilento (1999) montrait clairement le besoin de créer une banque de données sur les opportunités de formation pour aider aux besoins locaux en formation. L'identification des programmes de formation existants et l'évaluation de leurs spécificités Méditerranéennes, ainsi que leur programmes de mise à jour et leur accessibilité aux pays qui en ont le plus besoin (voir les langues de travail) devraient faire l'objet d'une étude à part. La plateforme d'information pour la Méditerranée du WWF peut servir de base et de point de départ pour créer cette banque de données spécifique sur les questions de formation.

d) Les lacunes du système

Trois sub régions

Dans la plupart des cas on peut considérer trois sub régions pour l'établissement des plans d'action et des priorités : les pays de l'U.E.; les pays de l'Europe de l'Est ; et les pays du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord.

Les pays non Européens, spécialement dans le Sud et au Moyen Orient devraient faire l'objet d'un fort intérêt de la part des plans et réseaux internationaux. En plus des lacunes et besoins passés en revue dans les

sections précédentes (sur l'intégration dans le paysage, la Gouvernance et la formation) les points les plus importants dont il faut s'occuper dans les pays non Européens sont : le renforcement de la couverture légale, de la capacité institutionnelle, et des ressources financières : le développement de plans de gestion pour les APs ; et la sensibilisation du public sur l'importance de la protection de la nature.

La coopération entre ces trois régions devrait être centrée, entre autres, sur l'apport de soutien technique aux pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient pour la planification, la mise en œuvre et l'amélioration des systèmes d'APs.

Le financement

Les APs Méditerranéens souffrent de recevoir peu de fonds de la part des Gouvernements, particulièrement dans le Moyen Orient et en Afrique du Nord, où les budgets limités se portent sur d'autres priorités. Donc, comme les sources de financement gouvernementales sont souvent difficiles à mobiliser, la diversification des sources de financement (publique et privé) doit être le centre des efforts futurs. Dans ce sens, la formation sur les techniques des entreprises pour les gestionnaires d'APs doit être prioritaire dans les programmes. De même, des réseaux internationaux coordonnés peuvent être utiles en proposant aux agences de coopération internationales des actions concernant les APs, soit en bilatéral (pays de UE) soit en multilatéral (surtout UE et GEF) pour soutenir les besoins de base dans les APs du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Les Agences pour la Coopération doivent prendre en considération que la continuité dans l'apport de financement est cruciale pour la gestion à long terme des Aires protégées.

En Méditerranée, il y a d'autres sources de financement pour les APs, dont ceux-ci :

- ✓ Rendre la gestion moins coûteuse:
 - La participation des parties prenantes, en général, permet d'éviter les conflits et en même temps permet de partager quelques responsabilités et donc de rendre moins coûteuse la gestion des APs.
 - Renforcer les réseaux entre les diverses initiatives existantes, pour optimiser la coordination et éviter la duplication.
- ✓ Développer de nouveaux outils de financement :
 - Les APS peuvent être reliés aux services environnementaux (paysage pour le tourisme, puits à CO₂, captage d'eau pour l'agriculture, fond génétique pour des buts pharmaceutiques, ...).
 - Le secteur privé peut être intéressé en facilitant ou finançant la gestion, par exemple les propriétaires terriens et le nombre croissant d'affaires privées intéressées par la « Social Corporate Responsibility ».
 - Le tourisme doit aussi être une source de financement (étant donné que la capacité de charge ou les « limites de changement acceptables » sont établies et contrôlées dans les zones prometteuses :
 - Etablir des petites réserves littorales pour l'éducation et le tourisme et pour le financement des réserves biologiques.
 - Développer des expériences pilote d'écotaxes : l'expérience récente de Majorque est encourageante : une écotaxe d'un euro par jour et par touriste. Une approche plus souple peut être un bon point de départ, comme des contributions volontaires provenant des tour-opérateurs concernés (il y a 200 millions de touristes par an dans les pays Méditerranéens) ou bien d'autres contributions volontaires pour le maintien d'un service environnemental.
 - Etablir des partenariats avec les organisations de protection de la nature, les parcs nationaux, le secteur du tourisme, les collectivités locales, et tout autre groupe intéressé aux niveaux local, national ou international, grâce à des labels de tourisme responsable ou des certifications (par exemple, PanParks, la Charte du Tourisme

RÉSUMÉ

D'importants besoins mais aussi de bonnes opportunités existent en Méditerranée pour les Aires Protégées. La lacune à combler la plus importante est l'inégalité entre pays Européens et non Européens. Il y a une grande richesse en institutions nationales, en organes internationaux, et en ONG locales et internationales pour la gestion des APs, La plupart ont lancé des stratégies, des plans d'action et ont établi des réseaux.

Il semble cependant que les résultats sur le terrain ne soient pas autant développés que ces plans et saines mesures le prévoient. La bonne volonté des stratégies doit être transformée en action. Etant donné l'importance des tâches à remplir et la limitation des ressources humaines et financières, la mise en réseau paraît être la première priorité. Les réseaux Européens sont puissants (Natura 2000 et le Réseau Emeraude, le PEEN, EUROPARC) mais ne centre pas spécialement leurs actions sur la Méditerranée. Les trois réseaux pan Méditerranéens peuvent être complémentaires mais ne recouvrent pas tous les besoins existants (le PAM/ASP est gouvernemental et travaille sur les aspects côtiers et marins; MedWet est mixte et travaille sur la protection des zones humides; le WWF travaille avec un réseau d'ONG).

De nouveaux schémas de réseaux devraient se centrer sur la Méditerranée en tant que région, en prenant en compte les capacités existantes et en développant de nouveaux outils imaginatifs pour la gestion des APs de diverses tailles et selon leur catégorie de gestion, pour la participation des parties prenantes, la formation et l'échange d'expérience de terrain, ainsi que pour le financement grâce à des sources non conventionnelles.

BIBLIOGRAPHIE

- Agenda 2000 – voir *Agence Européenne pour l'Environnement*.
- Borrini-Feyerabend, G. 1996. Collaborative management in protected areas: tailoring the approach to the context. *Issues in social policy*, IUCN, Gland (Switzerland), 67 pp.
- Boudouresque, C.F. 1995. The Marine Biodiversity in the Mediterranean: status of species, populations and communities. RAC-SPA UNEP. Tunis.
- CIHEAM, 2000. Development and agri-good policies in the Mediterranean region. Centre International des Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes, Annual report 1999. Paris.
- Cilento Declaration. 1999.
- Council of Europe. 1999. Document STRA-REP/99 12 rev. Recommendations.
- Council of Europe. 2002. Réseau Emerald pilot projects in the year 2002: progress reports. T-PVS Emerald (2002)14.
- Council of Europe. 2002. T-PVS (2002) 10
- Domenech, J. 2002. La biodiversidad del mar Mediterráneo: situación actual y papel en el funcionamiento del ecosistema. Simposio Internacional. Biodiversidad Mediterránea: bases para su gestión y conservación. Centro Iberoamericano de la Biodiversidad (CIBIO), Universidad de Alicante. Febrero 2002.
- EUROPARC. 2000. European Charter for Sustainable Tourism in Protected Areas. www.europarc.org/international/
- EUROPARC. 2002. Plan de Acción para los Espacios Naturales Protegidos del Estado Español. Fundación Fernando Gonzalez Bernaldez, Madrid. 165 pp.
- European Environmental Agency. 2000. Economic Reconstruction and Development in South East Europe. The Road to Stability and Prosperity in South East Europe. A Regional Strategy Paper.
- FAO. 1999. El estado mundial de la pesca y la acuicultura. Roma. www.fao.org/waicent/faoinfo/fishery
- Germain i Otzet, J. 2003. Los Espacios protegidos Costeros y Marinos del Mediterráneo: Inventario de datos. Generalitat de Catalunya, Dept. de Medi Ambient.
- IUCN-WCPA. 1994. Parks for Life: Action for Protected Areas in Europe. Commission on National Parks and Protected Areas (1994). IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- IUCN. 2002. Integrated management of river basins in the Mediterranean region: Sustainable water for nature and food. A.Lopez Ornat and C.Morales. IUCN Mediterranean Cooperation Programme and PANGEA Consultores SL.
- IUCN-WCPA-WWF. 2003. Report on the High Seas Marine Protected Areas Workshop, 15-17 January 2003, Malaga (Spain) to the Eight Meeting of the Subsidiary Body on Scientific, Technical and Technological Advice.
- Jiménez, J. 2000. El Uso Turístico en las reservas marinas del litoral Mediterráneo. I Congreso Nacional de Reservas Marinas, Murcia, España
- Jones, P. 2001. Stakeholder participation in protected areas. Environment and Social research Unit. Department of Geography. University College, London.
- MAP 1995. UNEP - Mediterranean Action Plan, Phase II (1995-2005). Barcelona Convention. UNEP - Regional Activity Centre for Especially Protected Areas. Tunis.
- O'Briain, M. & Rizo, J. (2001). The State of Implementation of Nature Directives with particular reference to the Marine environment. Introduction and overview of the situation. Application of Natura 2000 in the Marine Environment. Workshop at the International Academy for Nature Conservation (INQ) on the Isle of Vilm (Germany) from 27 June to 1 July 2001. pp. 49
- Öztürk, B. 2002. Report on international programmes on conservation of marine and coastal biological diversity of the Mediterranean and Black Seas. Council of Europe, Bern Convention. T-PVS/Inf (2002) 3
- Ramos, A.A. & McNeill, S.E. 1994. The Status of Marine Conservation in Spain. *Ocean & Coastal Management* 24:125-138.
- Ramsar. 1995. The Mediterranean Wetlands Initiative-Mediterranean Wetlands Strategy 1996-2006.
- Roberts, C.M. and Hawkins, J.P. 1997. How small can a marine reserve be and still be effective? *Coral Reefs* 16: 150.
- RAC/SPA. 1997. Assessment on the management of marine and coastal Specially Protected Areas in the Mediterranean. Arturo López Ornat, Consultant. Mediterranean Action Plan-UNEP. Regional Activity Centre for Specially Protected Areas, Tunis.

- UNDP. 2000. Informe de Desarrollo Humano 2000. Mundi-prensa. Madrid
- UNEP- MAP. 1996. Mediterranean Action Plan.
- UNEP. 1999. A Blue Plan for the Mediterranean People.
- Werner, R. (1999). Prospects for the establishment of "No Fishing Zones" in the Mediterranean Sea. Endangered Seas Campaign, WWF International.
- WCPA-IUCN. 1996. Protected Areas in North Africa and Middle East. World Commission on Protected Areas. IUCN. Gland (CH)
- WWF. 2000. The Mediterranean Forests. A New Conservation Strategy.

WEB SITES

www.nature.coe.int Conseil de l'Europe
www.europarc.org Fédération EUROPARC
www.europarc-es.org EUROPARC chapter in Spain (national Action Plan)
ims.wcmc.org.uk/IPIECA2/regions.html WCMC Environmental Information Service
www.rac-spa.org.tn/Rep.htm Regional Action Centre for Specially Protected Areas
www.ramsar.org Convention Ramsar sur les zones humides
www.unepmap.org PNUE Plan d'Action Méditerranéen
www.wwf.org Fonds Mondial pour la Nature
www.iucn.org Union Mondiale pour la Nature
www.uicnmed.org Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN

LISTE DES ABBREVIATIONS

AEE	Agence Européenne pour l'Environnement
AMP	Aires Marines Protégées
AP	Aire protégée
ASCI	Areas of Special Conservation Interest
ASP	Aires Spécialement Protégées
ASPIM	Aires Spécialement Protégées d'importance Méditerranéenne
ATW	Across the Waters
CNPPA	Commission on National Parks and Protected Areas (aujourd'hui WCPA)
ECNC	Centre Européen pour la Conservation de la Nature
EEC/NIS	Pays D'Europe de l'Est / Etats Nouvellement Indépendante
EIE	Etude d'Impact sur l'Environnement
ETC/NPB	European Topic Centre on Nature Protection & Biodiversity
FAO	Food And Agriculture Organization of The United Nations
FYR	Macedonia Former Yugoslavian Republic of Macedonia
GEF	Global Environmental Facility
ICSU	International Council for Science
ISSC	International Social Science Council
MaB	l'Homme et la Biosphère
NFZ	No Fishing Zones
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Plan d'Action Méditerranéen
PEEN	Pan-European Ecological Network
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
SAC	Special Areas of Conservation
UE	Union Européenne
UICN	Union Mondiale pour la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture ; Programme
WCMC	World Conservation Monitoring Centre
WCPA	Commission Mondiale sur les Aires Protégées de l'UICN
WTO	Organisation Mondiale du Tourisme
WWF	Fond Mondial pour la Nature
ZEE	Zone d'Exclusivité Economique

ANNEXE I. PRINCIPALES MENACES POUR LES VALEURS NATURELLES MEDITERRANEENNES

Les eaux de la Méditerranée entourées par les terres, ont un taux de renouvellement très faible (80 à 90 ans) et sont donc très sensibles à la pollution. Elles représentent moins d'un pour cent de la surface marine totale du globe, mais le passage des pétroliers dans cette Mer représente 20% du trafic global. Chaque année, 635 000 tonnes de pétrole brut sont rejetées en Méditerranée par les bateaux. 80% des eaux usées urbaines sont déversées non traitées, de même que les rejets agricoles contenant des pesticides, des nitrates et des phosphates

Environ 1,5 millions de tonnes de poissons sont pêchées chaque année en Méditerranée. Des méthodes destructrices et souvent illégales, tels que les chaluts de fond, la dynamite, les palangres et les filets dérivants ont épuisé les stocks. La pression de la pêche industrielle sur la Méditerranée a plus que doublé sa capacité de charge. L'épuisement des stocks est reflété aussi par la baisse des quantités pêchées. L'utilisation des filets dérivants est aussi responsable de la mort de nombreuses baleines, dauphins et tortues de mer.

A terre, presque 85% des forêts ont déjà disparu. Les menaces principales pour les forêts sont la fragmentation, la construction des routes, le tourisme, les feux de forêt, le défrichement et l'agriculture, et le surpâturage. Chaque année plus de 50 000 feux, dont 95% sont d'origine humaine, brûlent une moyenne estimée de 600 000 à 800 000 hectares, une surface comparable à la Corse ou à la Crète. Environ 300 000 km² de sol dans la bande côtière Européenne est en voie de désertification, et affecte la vie de plus de 16,5 millions d'habitants.

Les précieuses ressources en eau souterraine dans la région sont gâchées par des systèmes d'irrigation et de drainage inefficaces (IUCN 2002). L'ingénierie fluviale et la construction des barrages continuent d'altérer les rivières et les systèmes inondables, avec pour résultats des pertes en espèces et en habitats. Des disputes internationales sur le contrôle de l'eau ont déjà eu lieu en Turquie, en Syrie et en Irak et dans d'autres parties du Moyen Orient. Les lagunes littorales, qui couvrent plus d'un million d'hectares, et qui sont responsables pour 10 à 30% de la production totale de pêche, sont des habitats importants pour les oiseaux migrateurs (Agenda 2000).

Les zones humides, particulièrement pendant la première partie du XX^{ème} siècle, ont été détruites et dégradées sur une grande échelle, en prévention des maladies liées à l'eau, pour étendre l'agriculture, et pour créer des zones constructibles pour l'habitat, l'industrie et le tourisme avec l'accroissement de la population : 73% des marais du Nord de la Grèce ont été comblés depuis 1930 ; 86% des 78 plus importantes zones humides en France ont été dégradées par les politiques publiques dans les 30 années avant 1994 ; en Espagne, 60% des zones humides originelles ont été perdues ; en Tunisie, 15 % de la surface des lacs et marais du Nord et du centre ont été perdus entre 1881 et 1987 (mais 84% des zones humides Tunisiennes du secteur de la rivière Medlerdah, la principale rivière allant d'Algérie vers le Nord de la Tunisie). Les deltas (Nil, Ebre, Pô, et Rhône) sont sérieusement menacés par le dessèchement, plus récemment par l'érosion marine et la hausse du niveau de la mer.

La pression croissante du développement littoral et de l'exploitation économique de la côte entraîne une difficulté énorme pour toute tentative de gestion durable. Du total de 46 720 km de côte, 25 000 sont urbanisées ou ont déjà dépassé la limite critique. Les dunes de sable ont été détruites à plus de 50% de leur longueur originelle et plus de 90% dans les pays Européens.

La région Méditerranéenne attire environ 220 millions de touristes chaque année ; c'est la destination touristique la plus importante du monde. Le tourisme de masse a dégradé les paysages, a favorisé l'érosion des sols, a augmenté le déchargement des ordures en mer, a perdu nombreux habitats naturels, a augmenté la pression sur les espèces en danger et a rendu les forêts plus vulnérables au feu. Il a menacé les ressources en eau et a souvent amené des ruptures au niveau culturel. Les zones côtières Méditerranéennes qui reçoivent 30% des arrivées internationales de touristes, sont déjà sérieusement endommagées.

ANNEXE II. PLAN D'ACTION POUR LES AIRES PROTEGEES ESPAGNOLES (EUROPARC 2002)

Le Plan d'Action pour les Aires Protégées Espagnoles est un document de référence qui reflète une vue consensuelle du rôle que peuvent tenir les APs dans la société au XXIème siècle. Ce document donne un diagnostic de la situation présente des APs en Espagne ; il couvre les aspects de planning et de gestion. Basé sur ce diagnostic, il propose des recommandations et des actions spécifiques avec le but d'atteindre les objectifs de conservation des ressources naturelles et culturelles. Le Plan d'action inclut les « Observatoires de la vie », actions innovantes qui peuvent être proposées aussi pour d'autres APs.

En Espagne aujourd'hui, il y a environ 732 APs, pour une superficie totale de 4 millions d'hectares, ce qui correspond à 8% du territoire national. La mise en place légale de ces APs est sans aucun doute une marche importante pour garantir la protection de la nature et des services qu'elle rend à la société. Cependant, les ressources disponibles pour les APs doivent être optimisées de façon à assurer une programmation et une gestion efficace, offrant à la société les résultats spécifiques de ses efforts.

Le Plan d'action comprend des stratégies et lignes directrices, il a les objectifs suivants :

- ✓ Promouvoir des systèmes variés et des réseaux d'APs, en respectant le cadre spécifique et la structure de chaque Communauté Autonome.
- ✓ Apporter un guide pour l'application des critères et la divulgation des méthodes en accord avec les stratégies nationales et internationales de conservation.
- ✓ Faire des recommandations pour la programmation, la gestion, la conservation l'utilisation publique, la recherche, le suivi, la participation et l'évaluation des plans et des activités dans les APs.
- ✓ Promouvoir la sensibilisation et la participation des citoyens dans les décisions sur la conservation et le développement.

Le Plan d'Action est une contribution réalisée par EUROPARC-Espagne pour tous les organes administratifs qui sont responsables de la gestion des APs en Espagne et pour toutes les organisations et professionnels intéressés.

EUROPARC-Espagne est membre de la Fédération EUROPARC. Il rassemble des représentants des différents organes administratifs responsables de la programmation et de la gestion des APs, comme l'Administration centrale, les Communautés autonomes, les Conseils Provinciaux et inter insulaires. Dans ce cadre, le Plan d'Action garantit la prise en compte d'un large éventail d'avis et d'opinions.

Contexte

Ce Plan d'Action est une conséquence des Recommandations faites lors du Congrès Mondial des Parcs de 1992 à Caracas, et du document Parcs pour la Vie publié en 1994 par l'UICN, en collaboration avec d'autres institutions telles que la Fédération EUROPARC. Les recommandations mentionnaient l'importance d'établir pour chaque pays un forum de débat sur la façon d'adapter ces recommandations aux besoins nationaux et régionaux.

Pour rédiger le Plan d'Action, un Groupe de travail a été établi sous la coordination du Centre Technique d'EUROPARC-Espagne et comprenant un total de 15 spécialistes provenant de divers organes administratifs (Ministère de l'Environnement, Communautés Autonomes, et Conseils provinciaux et insulaires).

Contributions

Le Plan d'Action comprend huit chapitres :

- ✓ **Diagnostic.** Il décrit toutes les situations des APs en Espagne et met à jour l'information.
- ✓ **Recommandations** – Basées sur le diagnostic de la situation présente.
- ✓ **Actions prioritaires** - actions qui doivent être entreprise dans les prochaines années.
- ✓ **Observatoires de la Vie** – expériences satisfaisantes dans certains APs, pouvant être prise comme exemple pour d'autres APs.

Contenu

Ce document contient trois parties principales. Après un chapitre d'introduction qui décrit le cadre légal des Aires Protégées en Espagne, la première partie couvre les aspects liés aux outils de programmation et comment ils sont utilisés au niveau des mesures sectorielles, en prenant en considération aussi bien les APs à titre individuel que les systèmes ou réseaux d'APs.

La seconde partie analyse la gestion fondamentale des aires en trois chapitres – conservation des systèmes naturels et des ressources, gestion pour une compatibilité avec le développement socio-économique, et gestion de l'utilisation publique pour assurer la jouissance de la société dans le cadre de la conservation de la nature.

La troisième partie identifie les outils de la gestion. Elle analyse en premier lieu les ressources humaines et matérielles requises pour la gestion. L'implication de tous les secteurs sociaux dans les processus est étudiée dans un chapitre consacré à la participation à la programmation et à la gestion. La recherche et le suivi sont présentés comme des outils essentiels tout au long des processus de programmation et de gestion.

Ce document propose 120 recommandations et 36 actions prioritaires. Les recommandations comprennent aussi bien des directives méthodologiques et organisationnelles pour la promotion de l'intégration avec les politiques sociales, la coordination, la fourniture des ressources, l'amélioration de la formation et l'évaluation des procédures. Les actions prioritaires comprennent la préparation de manuels, l'enregistrement des expériences, l'organisation et la divulgation des banques de données, les forums d'échange d'expérience, la démonstration des projets pilote et les séminaires sur des sujets spécifiques.

Principaux challenges pour les aires protégées Espagnoles pendant les prochaines années tels qu'ils sont identifiés dans le diagnostic du Plan d'Action:

- ✓ Application de systèmes d'aires protégées comprenant les éléments nécessaires à la garantie de la diversité biologique et des paysages.
- ✓ Définition méthodologique des critères pour la sélection et la délimitation des aires protégées.
- ✓ Inclusion des aires protégées dans les politiques sectorielles comme outil fondamental pour la structuration du territoire.
- ✓ Intégration du réseau Natura 2000 dans la politique générale pour les aires protégées.
- ✓ Réduction des types existants de pan de gestion, pour aller vers un modèle flexible et adaptable à la complexité de chaque aire protégée.
- ✓ Diagnostic constant et suivi du territoire comme bases essentielles à l'implantation des activités de conservation.
- ✓ Mise en place de critères objectifs pour l'application de mesures de développement socio-économiques compatibles avec la conservation.

- ✓ Planification de l'utilisation publique dans toutes les aires protégées, y compris jouissance des visiteurs, éducation et services. .
- ✓ Renforcement de la gestion active dans les aires protégées. Ce type de gestion doit se baser sur un plan de gestion identifiant clairement les objectifs et quantifiant les ressources humaines et matérielles nécessaires.
- ✓ Interaction effective entre les chercheurs et les gestionnaires d'aires protégées dans le but de trouver des solutions aux problèmes de gestion sur une base de connaissance scientifique.
- ✓ Extension et amélioration des outils pour la participation publique dans la programmation et la gestion des aires protégées, et promotion de l'implication de la société dans les politiques de conservation.
- ✓ Inclusion d'une période d'évaluation périodique des outils de planification et des résultats de la gestion des aires protégées.

Recommandations principales

Pas moins de 40 recommandations ont été rédigées par les gestionnaires en prenant en considération le degré actuel du développement en Espagne. Ils expriment l'urgence avec laquelle elles devraient être appliquées. Chaque chapitre contient aussi d'autres recommandations qui ne sont pas moins importantes.

Contact: Marta Múgica, Oficina Técnica EUROPARC-España, ICEI. Finca Mas Ferré, Edif. A. Campus de Somosaguas.28223. Madrid. Spain, Email: oficina@europarc-es.org. Tel. 34 91 3942522. Fax. 34 91 3942487. Web site: <http://www.europarc-es.org>

ANNEXE III. SITUATION DES « PARCS POUR LA VIE »: ACTION POUR LES PROJETS EUROPÉENS D'AIRES PROTÉGÉES

Etat de l'application des projets prioritaires originaux et des nouvelles initiatives

Projet	Etat d'Application en 2003		
	In prep.	En cours	Finis
Valeur de Conservation des terrains militaires Méditerranéens			
Charte pour un Tourisme Durable pour les APs (avec EUROPARC)			
Visites d'Etude d'Est en Ouest (avec EUROPARC)			
Identification des Aires Botaniques Importantes (avec Plantlife et Ecopoint Foundation)			
Formation du personnel des aires protégées des pays Méditerranéens (avec Tour du Valat)			
Formation du personnel des aires protégées des pays d'Europe de l'Est (avec EUROPARC)			
Soutien à l'application de la Convention Ramsar en Europe du Sud(avec MedWet)			
Convention sur les paysages ruraux-- premier texte rédigé			
Aspects Economiques de l'Agriculture dans les APs			
Séminaire sur le Marketing pour les APs (avec le CEDIP et la Commune de Trento)			
Orientation sur comment appliquer les catégories de gestion IUCN en Europe			
Etude sur l'utilisation des micro réserves, avec le Gouvernement Autonome de Valencia (Espagne)			
Soutien au APs transfrontaliers, Rapport avec le soutien de l'Autriche			
Action sur les APs marins et les pêches			
Faisabilité des A Ps dans le bassin versant de la Drava-Mura en Serbie-Yougoslavie			

Committee of experts of the PAN-EUROPEAN ECOLOGICAL NETWORK (PEEN). Second five-year action plan 2001-2005.

Action – Projet	Acteurs	Application	
		Prévue	En cours
Répertoire des sources de financement pour l'établissement du PEEN	ECNC		
Augmentation des synergies avec les initiatives existantes	CE, ECNC, IUCN		
Méthodologie pour identifier les couloirs, les aires à restaurer, et la cartographie	CE, ECNC, IUCN		
Sensibilisation et soutien du PEEN avec les décideurs et le public	CE and ECNC		
Projets pilote pour soutenir l'établissement de réseaux écologiques transnationaux, nationaux, régionaux et locaux	IUCN, ECNC, and gov. Agencies		
Actions in faveur des espèces en danger	CE, Bern Conv.		
Faisabilité pour l'introduction d'un programme de formation du PEEN pour les pays EEC-NIS	Norway, Ecoforum,NGOs		
Aires Botanique Importantes	Planta Europa		
Aires Ornithologique Importantes	Birdlife International		

ANNEXE IV. RAPPORT DE L'ATELIER SUR LES AIRES PROTÉGÉES EN HAUTE MER

15-17 Janvier 2003, Malaga, Espagne, rédigé pour le 8^{ème} Meeting du SBBSTA (CBD)

Résumé

Le Sommet Mondial pour le Développement Durable (WSSD) a établi la date de 2012 pour l'établissement d'un réseau représentatif au niveau écologique d'Aires Protégées effectivement gérées pour la Mer et les Côtes (APMC), à l'intérieur et au-delà des zones de juridiction nationales, et avec l'application de l'approche écosystémique de l'environnement marin.

L'établissement d'un réseau d'aires protégées au-delà des juridictions nationales (AMPs en Haute Mer) représente un challenge et une opportunité pour la communauté internationale. Un tel réseau demande une coopération internationale au niveau global aussi bien que des efforts précis pour exprimer les besoins spécifiques, les buts et les situations au niveau régional. L'Atelier de Malaga de l'UICN, WCPA et WWF sur les AMPs en Haute Mer a identifié un besoin clair d'utiliser et de se reposer sur les régimes légaux existants, en particulier UNCLOS et la CBD, mais aussi de créer de nouveaux accords pour compléter ce cadre quand c'est nécessaire. Tous les régimes légaux pour les AMPs en Haute Mer, qu'ils soient au niveau régional ou global, doivent avoir pour effet de renforcer les liens et la coopération entre les Etats et les Institutions internationales et de faciliter la conservation, la mise en vigueur et la gestion des aires marines protégées en Haute Mer.

L'Atelier a conclu qu'il est urgent d'entreprendre une action pour établir un cadre international pour protéger la biodiversité en Haute Mer qui serait reconnu par la communauté internationale comme un tout. L'Atelier a aussi conclu qu'une action immédiate était essentielle pour protéger les monts sous-marins et les autres écosystèmes fragiles des profondeurs, et d'améliorer l'application des cadres légaux existants pour la gouvernance des océans.

A la lumière des succès remportés par les AMPs dans la zone littorales, porter les AMPs au-delà des juridictions nationales représentera un mécanisme clef pour la promotion de la gestion durable des ressources et de la conservation de la biodiversité et de la productivité de la Haute Mer.

Conclusions Principales de la rencontre de Malaga :

Le groupe composé d'experts reconnus au niveau international pour les questions scientifiques, légales et institutionnelles ayant un rapport avec la conservation de la biodiversité en Haute Mer, a proposé les actions prioritaires suivantes :

Réseau: Un premier pas essentiel est la mise en place d'un réseau d'experts des organisations internationales et intergouvernementales, gouvernementales, scientifiques et non-gouvernementales, et médiatiques, pour construire une structure de soutien pour la conservation de la biodiversité en Haute Mer;

Reconnaissance Internationale du Concept d'Aires Marines Protégées en Haute Mer: Identification et utilisations des opportunités pour mettre au premier plan le besoin d'une action concertée dans le cadre du système des Nations Unis, d'autres forums internationaux et dans l'ensemble de la communauté internationale;

Classement d'une première Aire Marine Protégées en Haute Mer (AMPs en Haute Mer) : le classement d'une ou plusieurs AMPs en Haute Mer en tant qu'étude de cas, pour obte-

nir une expérience des problèmes pratiques de la délimitation, de l'application et de la mise en vigueur, devrait être étudié avec attention et de façon urgente.

Pour soutenir les activités identifiées ci-dessus, les experts ont suggéré le développement des outils suivants :

Information, Réseaux et Sensibilisation:

Pour faciliter l'échange et l'accès à l'information, les experts ont recommandé d'établir un site web interactif dévolu au rassemblement et à la diffusion des informations scientifique, légale, sur la gestion et la politique, les plus récentes. Les autres éléments comprennent la recherche sur des points précis, l'analyse des politiques, des larges consultations et un engagement auprès des secteurs industriels clef.

Soutien Légal

Pour faciliter l'établissement des AMPs en Haute Mer, les experts ont recommandé un processus qui devrait inclure : une revue et une analyse stratégique des cadres légaux existant pertinents pour la conservation de la haute mer et la gouvernance ; des recommandations pour harmoniser et coordonner les politiques et les lois nationales, internationales et régionales ; l'identification des lacunes au niveau légal et des actions nécessaires pour les combler ; l'identification des options pour l'élaboration d'un cadre légal général pour les AMPs en Haute Mer, y compris l'utilisation des moyens légaux existants et le développement, quand c'est nécessaire, de nouveaux régimes ; et l'accent sur la prise en considération au niveau international de la protection des Monts sous-marins.

Soutien Technique et Scientifique

Pour soutenir le développement d'une base technique pour l'identification, la sélection, et la gestion des AMPs en Haute Mer, les experts ont recommandé que des activités soient entreprises pour : établir urgemment des études fondamentales de la biodiversité marine dans les écosystèmes profonds représentatifs ; mettre au point des méthodes d'évaluation provisoires et des critères pour déterminer l'aptitude des sites potentiels à être désignés comme AMPs en Haute Mer ; établir des lignes directrices pour les AMPs en Haute Mer ; et développer une banque de données GIS sur les zones d'importance potentielle pour la biodiversité et la productivité.

Relations publiques / promotion

Pour améliorer le soutien général pour la coopération internationale pour la protection et l'utilisation durable de la biodiversité de la Haute Mer, les experts ont recommandé d'établir des programmes pour l'éducation, la formation et la construction de capacité au niveau régional et national, y compris l'assistance pour l'identification des aires potentiellement candidates comme AMPs en Haute Mer et le développement de politique de promotion de l'utilisation d'Aires Marines Protégées dans le contexte de la gestion écosystémique.

Exemples d'autres objectifs discutés

En plus des objectifs généraux de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et de la productivité de la Haute Mer grâce aux AMPs, les experts ont noté que les AMPs pouvaient avoir d'autres valeurs, comme sites d'étude scientifique à long terme, ou sites archéologiques et historiques important pour la Convention sur le Patrimoine Culturel Sous-marin de l'UNESCO.

Aires pour une action immédiate et urgente en même temps que le développement d'un réseau global

A la lumière des menaces émergentes et de plus en plus importantes sur la Haute Mer, les experts demande une action immédiate pour gérer et protéger les écosystèmes vulnérables comme cela est requis par l'Assemblée Générale des Nations Unis du 12 Décembre 2002, dans la Résolution sur les Océans et la Loi de la Mer, et améliorer l'application du réseau légal pour la gouvernance des océans.

ANNEXE V. TABLEAU III. PRÉSENCE DES RÉSEAUX DANS LES PAYS MÉDITERRANÉENS

Présence de Réseaux dans les Pays Méditerranéens	Réserves de la Biosphère	MedWet	Natura 2000	Réseau Emeraude	PEEN	CAR/ASP	Europarc	WWF	MEDFORUM
Pays de l'Union Européenne									
France									
Grèce									
Italie									
Portugal									
Espagne									
Pays d'Europe de l'Est									
Albanie									
Bosnie-Herzégovine									
Croatie									
Chypre									
FYR de Macédoine									
Malte									
Monaco									
Serbie & Monténégro									
Slovénie									
Turquie									
Pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord									
Algérie									
Egypte									
Israël									
Jordanie									
Liban									
Libye									
Maroc									
Territoires Palestiniens									
Syrie									
Tunisie									

 Présence de membres du réseau dans le pays
 Pas de présence de membres du réseau dans le pays



Voir les cartes n° 1, 2, 4 et 5

Mapas, Maps, Cartes





• WWF Forest Hotspots, SPAs, BR, Ramsar Sites in the Mediterranean Region. Source: WCMC 2002

Legend	
• WWF Forest Hotspots	• Ramsar Sites (points)
• Barcelona Convention: SPAs	▭ Country Boundaries (1:25 m)
• UNESCO Main and Biosphere Reserves	■ Land Area



• BR in the Mediterranean Region; Source: WCMC 2003



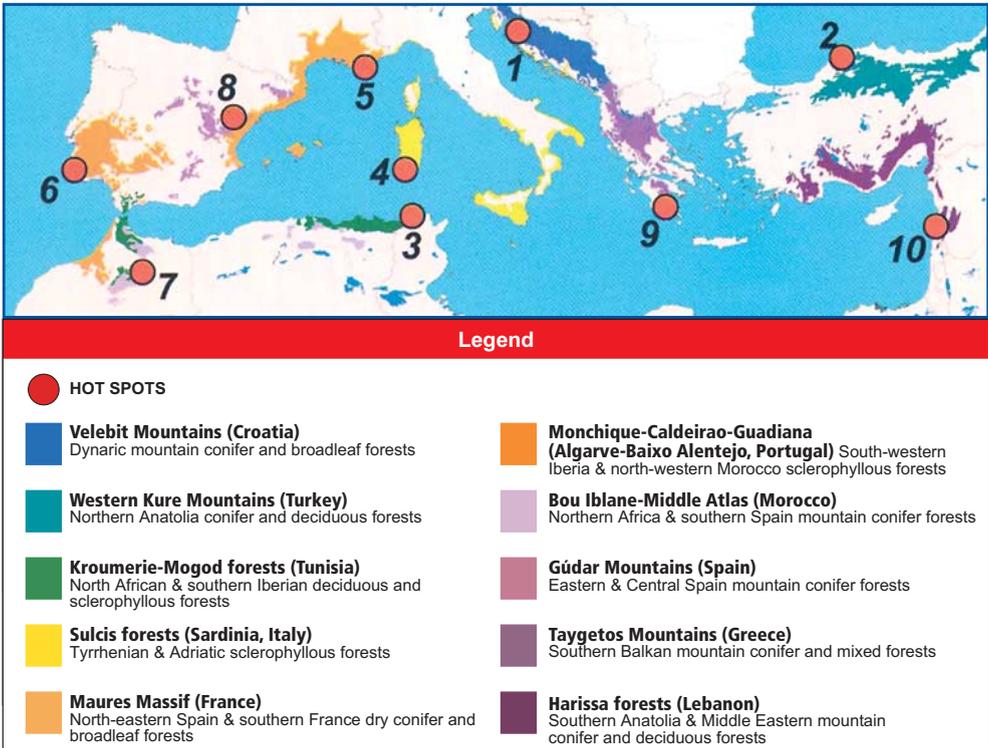
- Natura 2000 Sites in the Mediterranean Region; Source: WCMC 2003



- Specially Protected Areas (SPAs); Source: WCMC 2003



• Ramsar Sites in the Mediterranean Region. Source: WCMC 2003



• Source: WWF 2000

